

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

## 4.2 Objectifs du projet

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
<b>1</b>	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
<b>2</b>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
<b>3</b>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
<b>4</b>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
<b>5</b>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
<b>6</b>	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

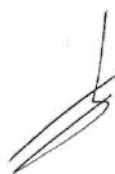
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

**BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION**  
S.A.S. au capital de 8.354.720 Euros  
441 052 735 R.C.S. Nanterre  
50, Cours de l'île Seguin  
CS 50280  
92650 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex



# BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION

Projet d'aménagement « Ondulations végétales », situé 2 rue Jean Moulin,  
CHENNEVIERES-SUR-MARNE (94)

## Demande d'examen au cas par cas

Rapport

Réf : CICEIF223291 / RICEIF01370

AGR / FGO / ISZ

15/12/2022





**BNP PARIBAS IMMOBILIER**

Projet d'aménagement « Ondulations végétales », situé 2 rue Jean Moulin,  
CHENNEVIERES-SUR-MARNE (94)

Demande d'examen au cas par cas

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de :

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	15/12/2022	01	Anne-Gaëlle REA 	Florence GONDARD-MARY	Isabella ZETTI 

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CICEIF223291 / RICEIF0137001370
Numéro d'affaire :	A61709
Domaine technique :	DR01

GINGER BURGEAP Agence Ile-de-France • 143 avenue de Verdun – 92442 Issy-les-Moulineaux Cedex  
Tél : 01.46.10.25.70 • Fax : 01.46.10.25.64 • [burgeap.paris@groupeginger.com](mailto:burgeap.paris@groupeginger.com)

## SOMMAIRE

1.	Introduction .....	5
1.1	Le contexte réglementaire .....	5
1.2	Situation du projet .....	5
1.3	Présentation du document .....	6
2.	Annexes obligatoires .....	8
	Annexe obligatoire n°1 : Renseignements concernant le maître d'ouvrage .....	8
	Annexe obligatoire n°2 : Plan de situation du projet .....	9
	Annexe obligatoire n°3 : Prises de vues du site et ses abords .....	10
	Annexe obligatoire n°4 : Présentation du projet .....	17
	Annexe obligatoire n°5 : Plan des abords du site .....	25
	Annexe obligatoire n°6 : Localisation des zones NATURA 2000 .....	26
3.	Annexes volontaires .....	27
	Annexe volontaire n°7 : Dossier graphique .....	27
	Annexe volontaire n°8 : Etude des arbres .....	27
	Annexe volontaire n°9 : Courrier archéologie préventive .....	29

## TABLEAUX

Tableau 1 : Extrait du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement .....	5
Tableau 2 : Tableau prévisionnel des études prévues dans le cadre du projet .....	23

## FIGURES

Figure 1 : Localisation du projet au 1/25 000 .....	9
Figure 2 : Localisation des prises de vue du site et ses abords .....	10
Figure 3 : Emprise au sol du bâti et répartition des logements par type .....	18
Figure 4 : Plan de masse du projet .....	19
Figure 5 : Parkings et locaux vélos .....	20
Figure 6 : Coupe de la voirie entre le Lot B et le Lot C .....	20
Figure 7 : Les arbres existants et les terrasses végétalisées au sein du projet .....	22
Figure 8 : Perspective du projet .....	24
Figure 9 : Perspective du cœur d'îlots C et D .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 10 : Plan des abords du site du projet .....	25
Figure 11 : Localisation des zones Natura 2000 à proximité du site d'étude .....	26

## PHOTOGRAPHIES

Photographie 1 : Vue depuis le parc sur les bâtiments collectifs situés à l'ouest du site .....	11
Photographie 2 : Vue depuis le parc sur les logements collectifs et le lycée situés à l'ouest du site .....	11
Photographie 3 : Vue depuis le parc sur le lycée situé à l'ouest du site .....	12
Photographie 4 : Vue depuis le parc sur le centre de loisirs municipal situé au sud de l'emprise du projet .....	12

Photographie 5 : Vue depuis le parc sur le centre de loisirs municipal situé au sud de l'emprise du projet.....	13
Photographie 6 : Vue depuis le nord du site sur les logements collectifs situés au nord du site.....	13
Photographie 7 : Vue sur deux séquoias géant ( <i>sequoiadendron giganteum</i> ) localisés au nord du site .....	14
Photographie 8 : Vue depuis le parc sur les logements collectifs situés au nord du site.....	14
Photographie 9 : Vue depuis le parc sur la partie sud-est du site (devanture du centre de loisirs).....	15
Photographie 10 : Vue depuis le nord du centre de loisirs sur les logements collectifs situés à l'ouest du site.....	15
Photographie 11 : Vue depuis le centre de loisirs municipal sur le nord du site d'étude .....	16

## 1. Introduction

### 1.1 Le contexte réglementaire

Certains projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements sont susceptibles, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine.

Ainsi, les projets donnant lieu à un permis de construire **peuvent être soumis à évaluation environnementale systématique ou à un examen au cas par cas selon les critères définis dans le tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement**. Dans ce dernier cas, seuls les projets identifiés par l'autorité environnementale comme étant susceptibles d'avoir des incidences négatives notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale, en application de la décision rendue par l'Autorité Environnementale suite à l'instruction du dossier de demande d'examen au cas par cas.

### 1.2 Situation du projet

La société BNP PARIBAS IMMOBILIER projette **la réalisation d'un programme résidentiel comprenant la démolition et la construction neuve** d'une surface totale allant jusqu'à 35 822 m<sup>2</sup> de SDP. Au regard de la nomenclature annexée à l'article R.122-2 du code de l'environnement, le projet est concerné par **la rubrique n°6, n°39 et n°41**.

**Tableau 1 : Extrait du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement**

CATÉGORIES de projets	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas
<b>Infrastructures de transport</b>		
<b>6. Infrastructures routières</b>	a) Construction d'autoroutes et de voies rapides.	a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.
	b) Construction d'une route à quatre voies ou plus, élargissement d'une route existante à deux voies ou moins pour en faire une route à quatre voies ou plus, lorsque la nouvelle route ou la section de route alignée et/ ou élargie a une longueur ininterrompue supérieure ou égale à 10 kilomètres.	b) Construction d'autres voies non mentionnées au a) mobilisant des techniques de stabilisation des sols et d'une longueur supérieure à 3 km. En Guyane, ce seuil est porté à 30 km pour les projets d'itinéraires de desserte des bois et forêts mentionnés au premier alinéa de l'article L. 272-2 du code forestier, figurant dans le schéma pluriannuel de desserte forestière annexé au programme régional de la forêt et du bois mentionné à l'article L. 122-1 du code forestier et au 26° du I de l'article R. 122-17 du code de l'environnement.
	c) Construction, élargissement d'une route par ajout d'au moins une voie, extension d'une route ou d'une section de route, lorsque la nouvelle route ou la section de route élargie ou étendue a une longueur ininterrompue supérieure ou égale à 10 km.	c) Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km.
<b>Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains</b>		
<b>39. Travaux, constructions et</b>	a) Travaux et constructions créant une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-

<b>opérations d'aménagement</b>	l'urbanisme supérieure ou égale à 40 000 m <sup>2</sup> dans un espace autre que : -les zones mentionnées à l'article R. 151-18 du code de l'urbanisme, lorsqu'un plan local d'urbanisme est applicable ; -les secteurs où les constructions sont autorisées au sens de l'article L. 161-4 du même code, lorsqu'une carte communale est applicable ; -les parties urbanisées de la commune au sens de l'article L. 111-3 du même code, en l'absence de plan local d'urbanisme et de carte communale applicable ;	22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> ;
	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur ou égal à 10 ha ;	
	c) Opérations d'aménagement créant une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme supérieure ou égale à 40 000 m <sup>2</sup> dans un espace autre que : -les zones mentionnées à l'article R. 151-18 du code de l'urbanisme lorsqu'un plan local d'urbanisme est applicable ; -les secteurs où les constructions sont autorisées au sens de l'article L. 161-4 du même code, lorsqu'une carte communale est applicable ; -les parties urbanisées de la commune au sens de l'article L. 111-3 du même code, en l'absence de plan local d'urbanisme et de carte communale applicable.	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code est supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> .
<b>41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.</b>		a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.
		b) Dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs de 50 unités et plus.

### 1.3 Présentation du document

Le présent document met à disposition des services de l'Autorité Environnementale les annexes obligatoires du dossier de demande d'examen au cas par cas, et les éléments permettant une meilleure appréhension des enjeux associés au projet et à son contexte.

**L'annexe n°1** « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » est jointe à part.

L'ensemble des pièces annexes obligatoires n°2 à 6 et les pièces volontairement transmises constituent le présent document.

Celui-ci se compose de :

- **Annexes obligatoires n°2 à 6 :**
  - Un plan de situation du projet (annexe obligatoire n°2),
  - Un reportage photographique du site (annexe obligatoire n°3),

- Une présentation du projet (annexe obligatoire n°4),
- Une présentation des abords du site (annexe obligatoire n°5),
- Une carte de situation du site vis-à-vis des zones NATURA 2000 les plus proches (annexe obligatoire n°6).
- **Annexes volontaires n°7 à 9** jointes pour une meilleure compréhension du sujet :
  - Un dossier graphique (annexe volontaire n°7),
  - Une étude des arbres (annexe volontaire n°8),
  - Un courrier de la DRAC au sujet de l'archéologie préventive (annexe volontaire n°9).

## 2. Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### Annexe obligatoire n°1 : Renseignements concernant le maître d'ouvrage

La feuille de renseignements concernant le maître d'ouvrage est éditée séparément.



## Annexe obligatoire n°2 : Plan de situation du projet

Figure 1 : Localisation du projet au 1/25 000



Source : <https://geoservices.ign.fr>



### Annexe obligatoire n°3 : Prises de vues du site et ses abords

Date du reportage photographique : 16/11/2021.

Figure 2 : Localisation des prises de vue du site et ses abords



Source : <https://geoservices.ign.fr>



**Photographie 1 : Vue depuis le parc sur les bâtiments collectifs situés à l'ouest du site**



**Photographie 2 : Vue depuis le parc sur les logements collectifs et le lycée situés à l'ouest du site**





**Photographie 3 : Vue depuis le parc sur le lycée situé à l'ouest du site**



**Photographie 4 : Vue depuis le parc sur le centre de loisirs municipal situé au sud de l'emprise du projet**





**Photographie 5 : Vue depuis le parc sur le centre de loisirs municipal situé au sud de l'emprise du projet**



**Photographie 6 : Vue depuis le nord du site sur les logements collectifs situés au nord du site**





**Photographie 7 : Vue sur deux séquoias géant (*sequoiadendron giganteum*) localisés au nord du site**



**Photographie 8 : Vue depuis le parc sur les logements collectifs situés au nord du site**





**Photographie 9 : Vue depuis le parc sur la partie sud-est du site (devanture du centre de loisirs)**



**Photographie 10 : Vue depuis le nord du centre de loisirs sur les logements collectifs situés à l'ouest du site**





**Photographie 11 : Vue depuis le centre de loisirs municipal sur le nord du site d'étude**



## Annexe obligatoire n°4 : Présentation du projet en l'état des études de conception menées (phase concours)

### ► Contexte du projet

Pendant plus de 50 ans, le centre de loisirs Jean Moulin a été au service des habitantes et habitants de la ville de Chennevières-sur-Marne. Son parc paysager aux arbres remarquables a accueilli de nombreuses festivités qui ont permis à chacun de se rencontrer, d'échanger et de construire collectivement la vie associative canaveroise.

Suite à l'arrêt des activités du centre, **BNP PARIBAS IMMOBILIER**, lauréat d'une consultation restreinte menée par la Ville en 2021, souhaite donner une seconde impulsion au site avec la construction d'un ensemble immobilier destiné à l'accueil de nouveaux habitants.

### ► Programme

La **Surface De Plancher (SDP) totale créée par l'opération est de 35 822 m<sup>2</sup>** sur un terrain d'emprise d'environ 3,2 ha.

Le projet prévoit la **démolition de l'ancien centre de loisirs municipal et la construction d'un ensemble immobilier résidentiel comprenant environ 600 logements** (en accession et sociaux) répartis en 5 bâtiments. Les constructions s'élèveront du R+3 au R+6 selon les lots :

- Lot A : 1 bâtiment (allant du R+3 au R+6) de 136 logements en accession (8 908 m<sup>2</sup> de SDP) ;
- Lot B : 1 bâtiment (allant du R+3 au R+5) de 180 logements sociaux (8 368 m<sup>2</sup> de SDP) ;
- Lot C : 1 bâtiment (allant du R+3 au R+5) de 122 logements en accession (8 010 m<sup>2</sup> de SDP) ;
- Lot D : 2 bâtiments (allant du R+3 au R+5) de 162 logements en accession (10 536 m<sup>2</sup> de SDP).

Au total, la part de logements sociaux du programme s'élève à 30%.

Le projet prévoit également la réalisation de **652 places de stationnement** privées en parkings semi-enterrés, ainsi que **plus de 50 places de stationnement ouvertes au public le long des voiries**. De plus, **14 locaux pour vélos** seront créés (environ 598 m<sup>2</sup>).

Des **voiries de desserte** seront créées pour l'accès du site. Le projet prévoit également **l'élargissement de la Rue Jean Moulin et du parking au sud de l'ensemble immobilier**, où une part importante de voiries est prévue.

Les surfaces non traitées seront traitées en espaces verts avec la plantation de nombreux arbres, etc.



**Figure 3 : Principe d'emprise au sol du bâti et répartition des logements par type**



Source : BNP PARIBAS IMMOBILIER, 18/01/2022

**Figure 4 : Principe de plan de masse du projet**



Source : BNP PARIBAS IMMOBILIER, 18/01/2022

### ► Accès et stationnement

L'accès du site se fera depuis la Rue Jean Moulin, au sud du site. Des voies de dessertes internes seront réalisées et permettront l'accès aux parkings.

Le projet prévoit la création **de 652 places de stationnement**, au sein d'un parking semi-enterré et en RDC (pour le Lot A uniquement). Les stationnements se répartissent comme suit :

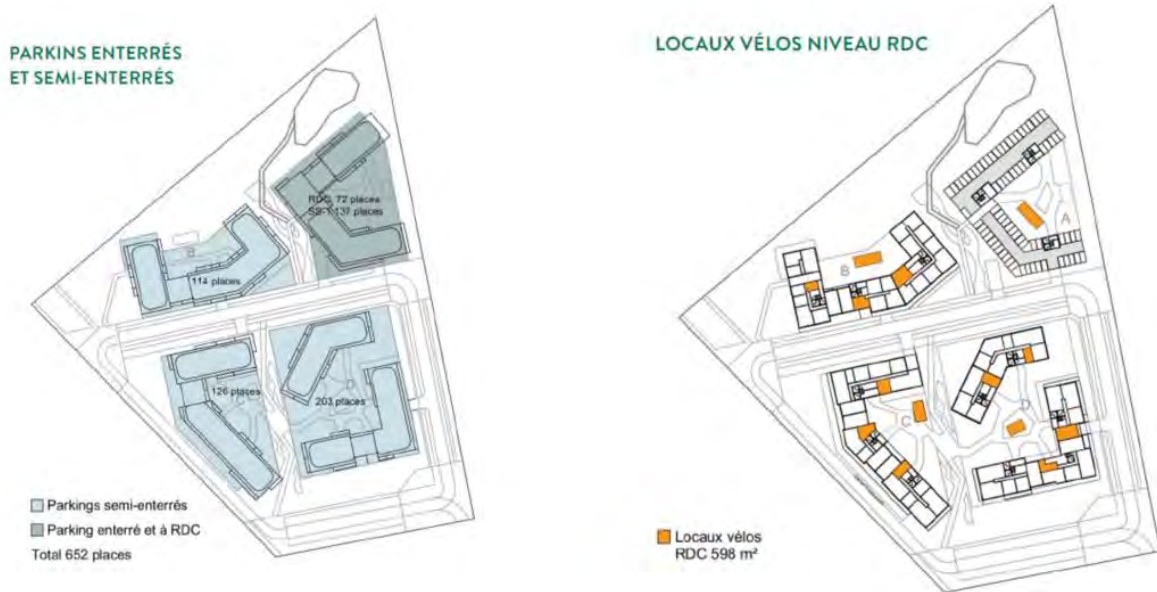
- Lot A : 137 places en R-1 et 72 places en RDC ;
- Lot B : 114 places en R-1 (parking semi-enterré) ;
- Lot C : 126 places en R-1 (parking semi-enterré) ;
- Lot D : 203 places en R-1 (parking semi-enterré).

Le projet prévoit également environ 50 places de stationnement extérieures dédiées au public, aux pieds des bâtiments (cf. **Figure 6**).

La réalisation du projet sera également l'occasion de réaménager et d'élargir la Rue Jean Moulin, qui permettra l'accès au site et au petit parking localisé au sud du projet.

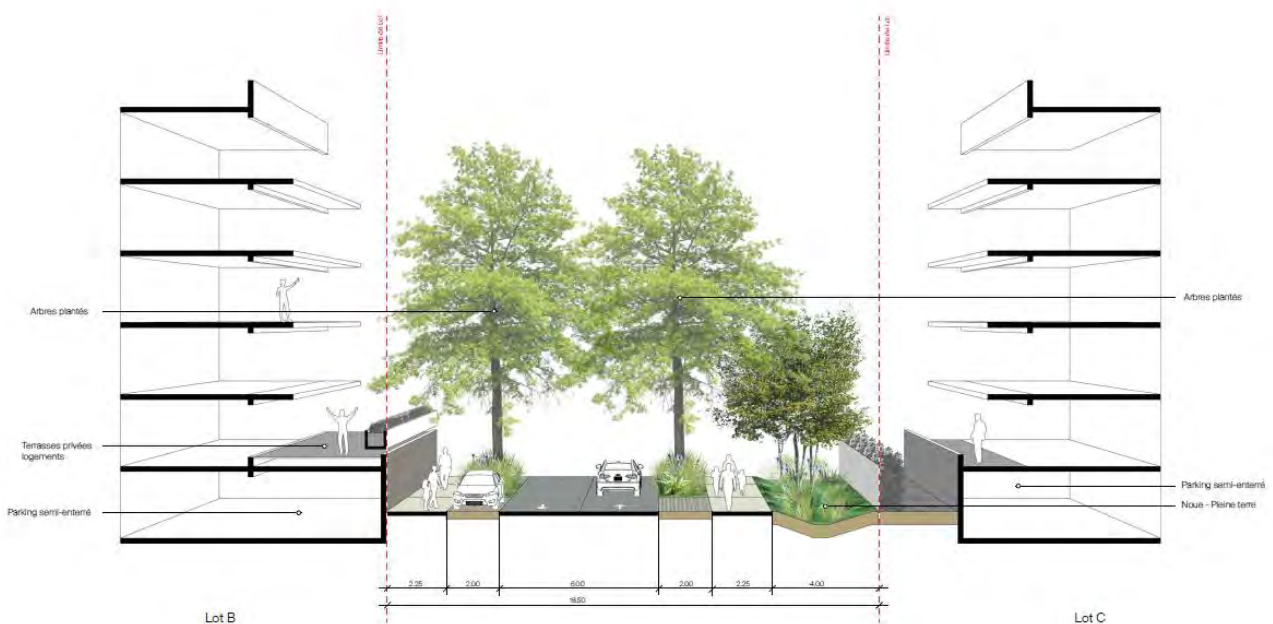
Au total, **14 locaux à vélo (598 m²)** seront mis à disposition des résidents en RDC des bâtiments.

**Figure 5 : Principe de parkings et locaux vélos**



Source : BNP PARIBAS IMMOBILIER, 18/01/2022

**Figure 6 : Coupe de principe de la voirie entre le Lot B et le Lot C**



Source : BNP PARIBAS IMMOBILIER, 18/01/2022

### ► Parti architectural

L'objectif du projet est de proposer une **architecture respectueuse du site et de son environnement** afin de mettre en valeur la qualité paysagère du site. En effet, le plan masse du projet a été pensé dans sa globalité afin de favoriser au maximum la **sauvegarde des arbres remarquables** présents sur le site.

Les bâtiments ont donc été **implantés de manière cohérente avec le végétal existant ainsi qu'avec les contraintes du site telles que le relief**. C'est notamment dans cette optique qu'il a été fait le choix de semi-



enterrer les parkings, avec l'intégration extérieure de talus doux et plantés qui offriront un peu de dynamisme au terrain.

La hauteur des bâtiments variera de R+3 à R+6. Les deux derniers niveaux de chaque bâtiment seront traités en attique. Ce recul, associé à des angles arrondis, affinera leur silhouette et permettra d'offrir de beaux espaces extérieurs. Afin d'assurer un confort et une ventilation naturelle sur l'ensemble du projet, des failles en R+3 seront disposées sur l'ensemble des plots. Elles seront habitées pour devenir des lieux d'usages collectifs qui permettront à chacun de se rencontrer au sein du même bâtiment.

En termes de qualité architecturale et de confort des logements, BNP PARIBAS IMMOBILIER s'engage à :

- Développer les porosités visuelles entre les jardins privatifs des immeubles et les espaces verts publics ;
- Privilégier les orientations multiples des appartements avec des logements traversants ou à double orientation ;
- Développer des ouvertures en façade notamment avec des surfaces vitrées ;
- Favoriser l'éclairage naturel des parties communes ;
- Offrir des logements généreusement dimensionnés (logements d'une surface moyenne de 61 m<sup>2</sup>) ;
- Proposer des surfaces extérieures généreuses ;
- Valoriser la 5<sup>ème</sup> façade par des toitures terrasses végétalisées et terrasses partagées.

### ► Parti paysager

Afin de permettre aux futurs habitants de profiter au maximum des qualités du site, le projet veillera à **respecter les continuités visuelles et écologiques**, notamment vers la plaine des Bordes. La plus grande majorité des bâtiments offrira des vues directes sur le parc, permettant ainsi aux futurs habitants de contempler le paysage et le passage des saisons.

Le projet prévoit la mise en place de **toitures terrasses végétalisées ainsi que des terrasses partagées** qui permettront de jardiner en collectif, de se détendre entre voisins et de profiter d'un large espace extérieur.

Actuellement, 105 arbres ont été dénombrés sur le site d'étude. Parmi eux, **70 arbres seront abattus dans le cadre du projet (dont 27 arbres pour des raisons phytosanitaires) et 36 seront conservés**.

Par ailleurs, l'étude des arbres réalisée par PHYTOCONSEIL, en août 2021, indiquait que 9 arbres devraient être abattus pour des raisons de sécurité car dangereux ou déperissants (**Annexe volontaire n°8**).

En plus de chercher à sauvegarder le patrimoine végétal existant, le projet visera à **renforcer largement le caractère arboré et végétalisé** de l'ensemble du projet. Ainsi, **444 nouveaux arbres seront plantés** :

- 148 arbres tiges (dont 49 en pleine terre) ;
- 18 conifères (dont 5 en pleine terre) ;
- 278 cépées (dont 108 en pleine terre).

Figure 7 : Les arbres existants et les terrasses végétalisées au sein du projet

IMPACT SUR PROJET SUR  
LES ARBRES EXISTANTS



LES TERRASSES VÉGÉTALISÉES,  
LES TERRASSES PARTAGÉES,  
ET LA SERRE



PRÉSERVER LES ARBRES  
EXISTANTS ET AMÉNAGER  
UN CORRIDOR VERT



Source : BNP PARIBAS IMMOBILIER, 18/01/2022

### ► Démarche environnementale

L'obtention des certifications et des labels suivants est en cours de réflexion :

- La certification **NF Habitat HQE** ;
- Le label **BiodiverCity Ready**, permettant ainsi d'assurer la sauvegarde de la biodiversité déjà présente mais aussi son renfort par les pratiques et usages futurs.

De plus, le projet respectera la **RE2020**.

### ► Planning

Voici le planning prévisionnel du projet :

- Dépôt du permis de construire et du DLE : septembre 2023 ;
- Démarrage des travaux à partir de septembre 2024 ;
- Date de livraison du projet :
  - Phase 1 : T4 2026,
  - Phase 2 : T4 2027.

A noter qu'un phasage des opérations est prévu. En premier lieu, les travaux concerneront les Lots A et B, puis les Lots C et D.

### ► Etudes techniques prévues dans le cadre du projet

Le tableau ci-dessous indique les études techniques qui seront réalisées dans le cadre du projet ainsi que les dates de rendu prévisionnelles, qui permettront à terme d'affiner le programme avec la prise en compte des divers enjeux du site et la mise en place de mesures adaptées.

**Tableau 2 : Tableau prévisionnel des études prévues dans le cadre du projet**

Etude prévue	Date prévisionnelle de rendu
Etude phytosanitaire	Disponible en annexe volontaire n°8 - <i>Rapport d'étude des arbres (PHYTOCONSEIL, 08/2021)</i>
Etudes géotechniques	02/2023
Etudes hydrogéologiques	
Diagnostic de pollution du sol	
Plan de Gestion, EQRS	
Etude faune flore et zones humides	07/2023
DLE, notice hydraulique, étude de perméabilité	09/2023



**Figure 8 : Principe volumétrique du projet**

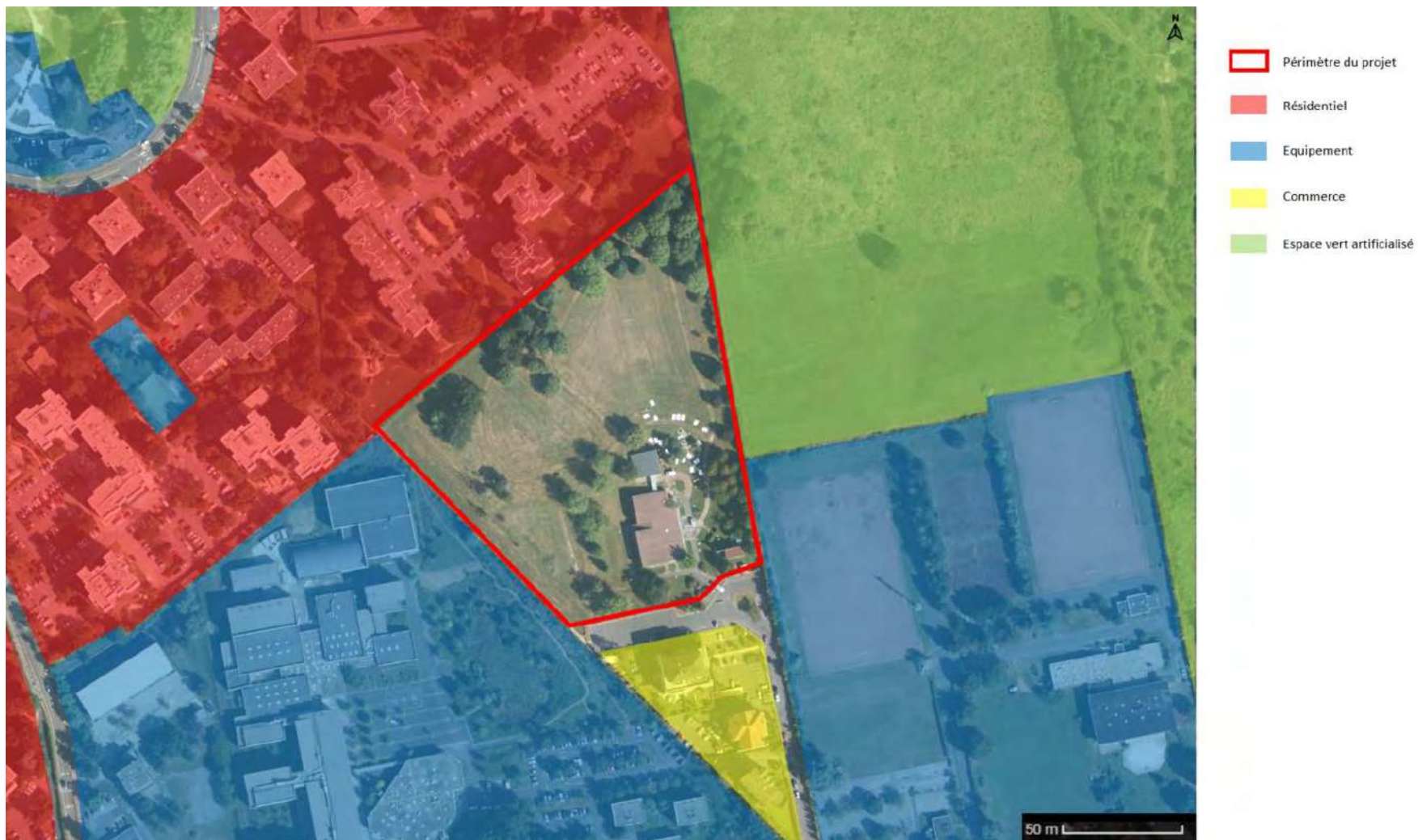


Source : BNP PARIBAS IMMOBILIER, 18/01/2022

Pour plus de détails sur la nature du projet, se référer à l'[Annexe volontaire n°7](#).

Annexe obligatoire n°5 : Plan des abords du site

Figure 9 : Plan des abords du site du projet

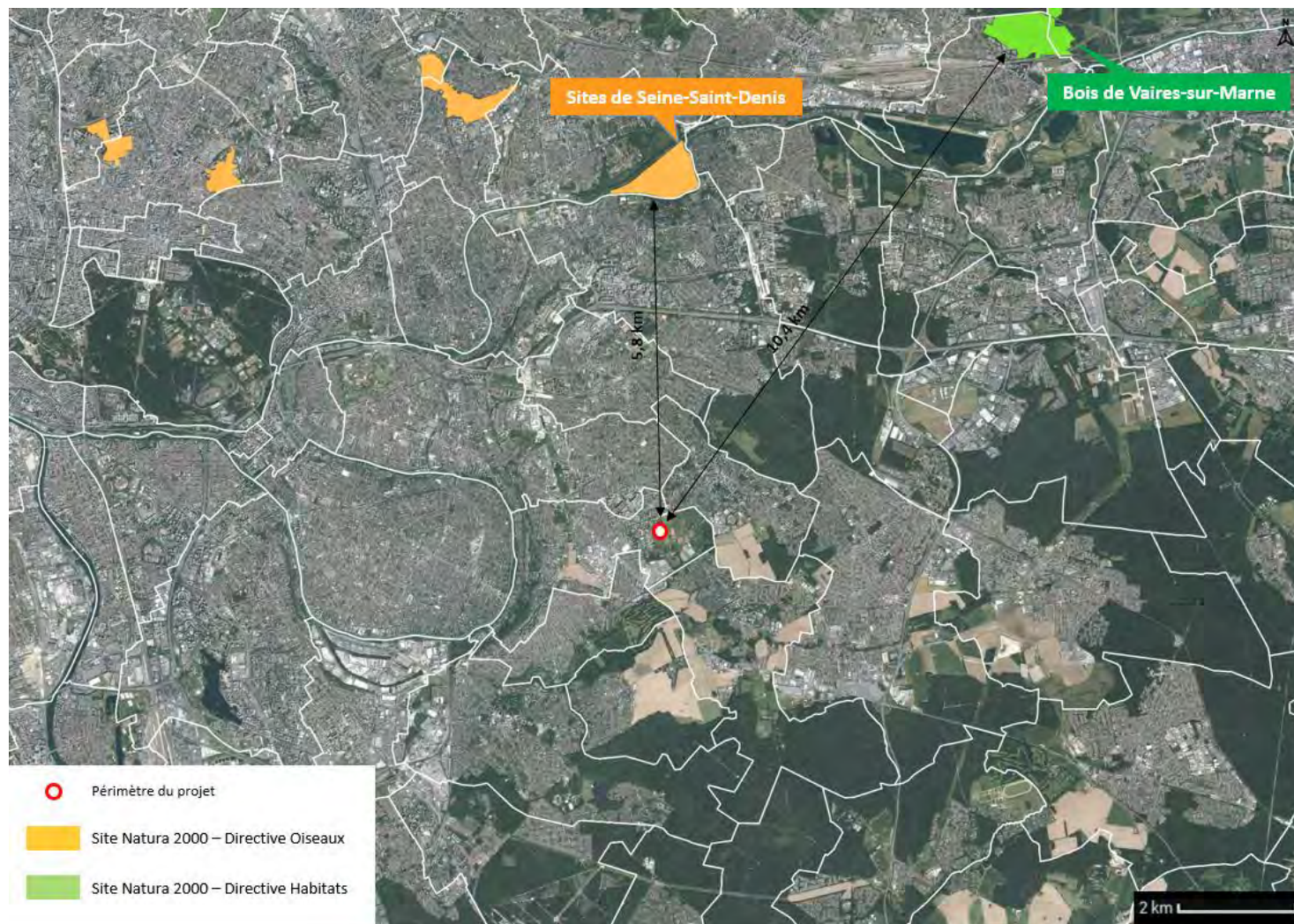


Source : <https://geoservices.ign.fr>



## Annexe obligatoire n°6 : Localisation des zones NATURA 2000

Figure 10 : Localisation des zones Natura 2000 à proximité du site d'étude



Source : <https://geoservices.ign.fr>

### 3. Annexes volontaires

#### Annexe volontaire n°7 : Dossier graphique en l'état des études de conception (phase concours)

« Dossier graphique »  
BNP PARIBAS IMMOBILIER  
18/01/2022

Cette annexe comprend 48 pages.

**Ce dossier graphique a été établi dans le cadre du concours mené par la Mairie de Chennevières-Sur-Marne et n'exprime que des principes urbains, architecturaux et paysagers en l'état des études de conception menées.**

**Des nécessités techniques et économiques pourront faire évoluer certains principes graphiques présentés dans cette annexe.**

# ONDULATIONS

*végétales*  
une nature réhabilitée

## DOSSIER GRAPHIQUE

CONSULTATION D'OPÉRATEURS  
EN VUE DE LA CESSION DU TERRAIN SIS 2 RUE JEAN MOULIN

# ONDULATIONS

*végétales*  
une nature réhabilitée

**[Ondulations]** Le phénomène d'ondulation est un mouvement qui se propage par vagues successives et qui permet de recréer lui-même du mouvement autour de lui.

# PLAN DE SITUATION

*à l'échelle 1/2000<sup>ème</sup>*

- Un projet connecté à son environnement proche
- Ouvert sur le grand paysage du Parc de la plaine des Bordes

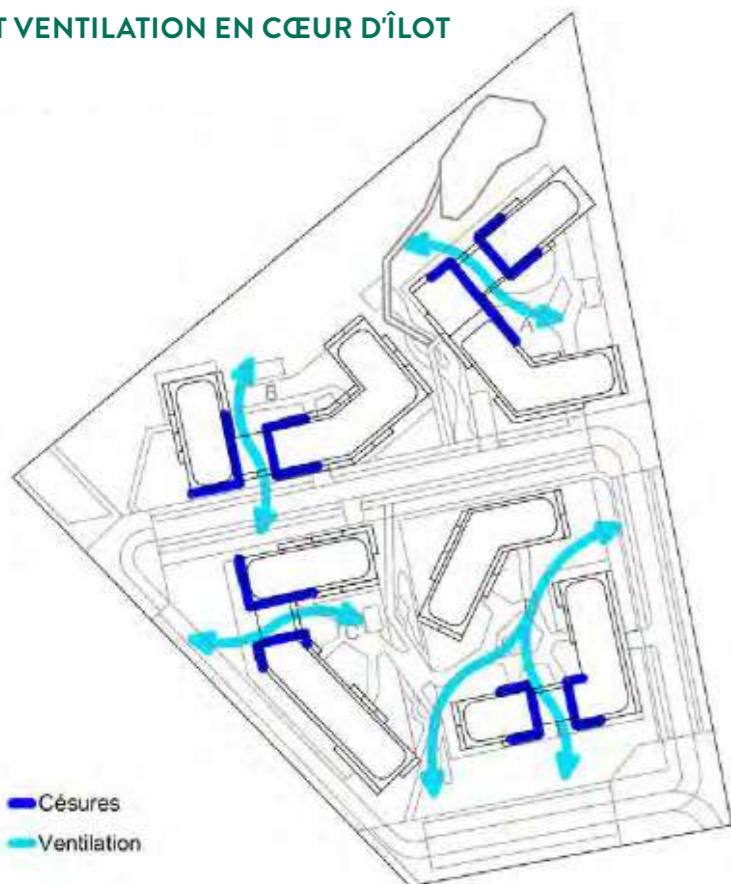






# SCHÉMAS D'INTENTIONS

**CÉSURES DANS LES VOLUMES BÂTIS  
ET VENTILATION EN CŒUR D'ÎLOT**



**VUES SUR LE PARC**



**PRÉSERVER LES ARBRES  
EXISTANTS ET AMÉNAGER  
UN CORRIDOR VERT**



**PARKINGS ENTERRÉS  
ET SEMI-ENTERRÉS**



**EMPRISE AU SOL DU BÂTI**



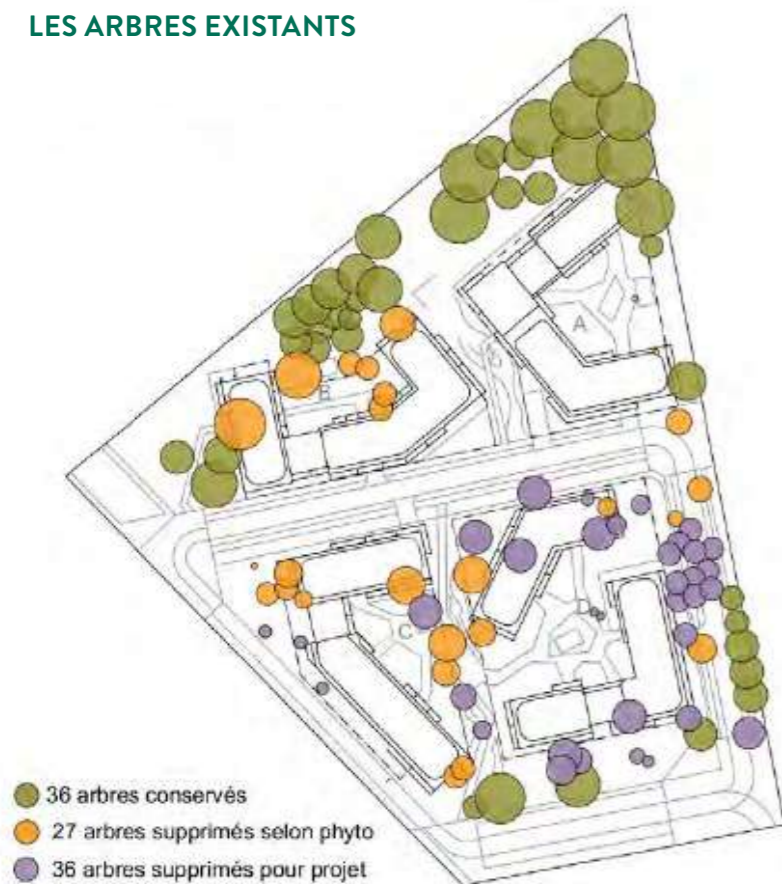
**ACCÈS AUX LOGEMENTS  
PAR LES JARDINS D'ÎLOTS**





# SCHÉMAS D'INTENTIONS

**IMPACT SUR PROJET SUR  
LES ARBRES EXISTANTS**



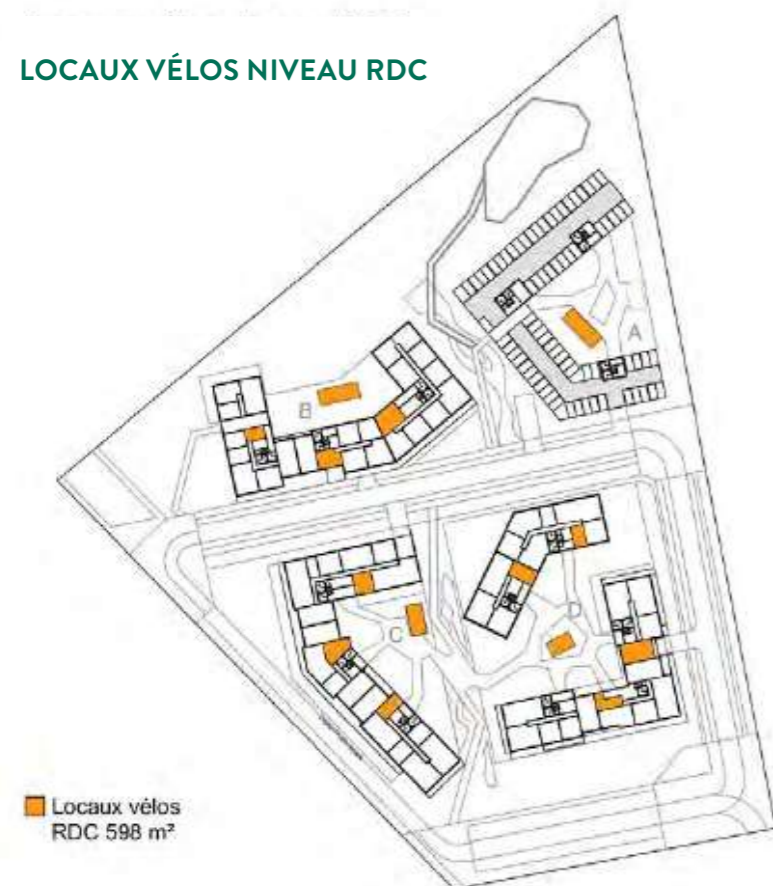
**LES TERRASSES VÉGÉTALISÉES,  
LES TERRASSES PARTAGÉES,  
ET LA SERRE**



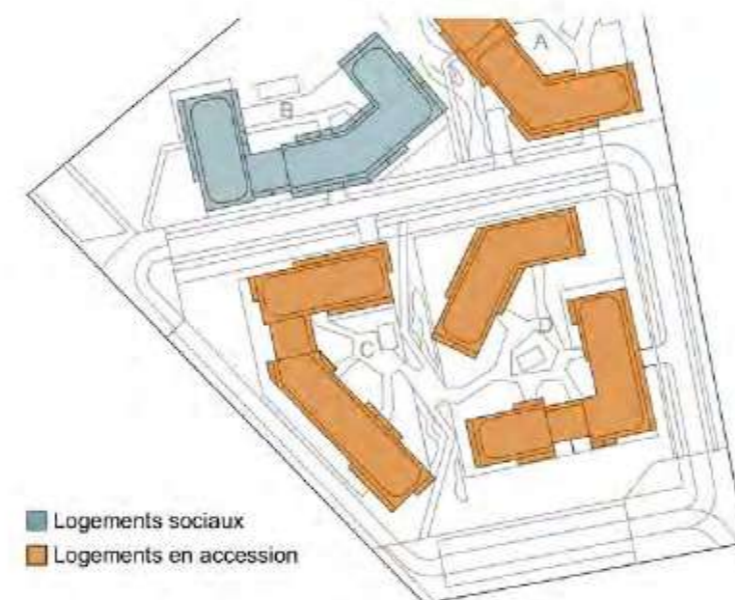
**LE CIRCUIT DE L'EAU**



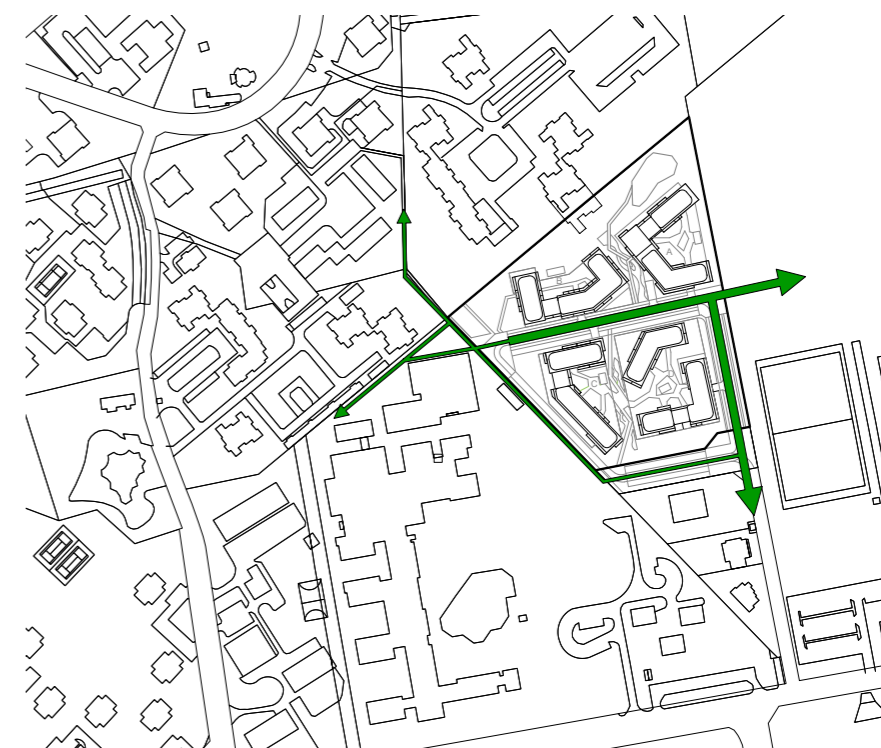
**LOCAUX VÉLOS NIVEAU RDC**



**LES LOGEMENTS SOCIAUX ET LES  
LOGEMENTS EN ACCESSION**



**CONNEXION DU PROJET AVEC SON  
ENVIRONNEMENT**



# PLAN DE MASSE

*à l'échelle 1/1000<sup>ème</sup>*

- Des circulations maîtrisées, favorisant les mobilités apaisées
- Des espaces extérieurs propices à l'échange et à la rencontre







Le Bosquet

Terrasse partagée

Lot A

Jardin d'ilot

Lot B

Jardin d'ilot

L'urbanisme  
transitoire

Voie 18.50m

Lot D

Voie 16.50m

Lot C

Terrasse partagée

Jardin d'ilot

Jardin d'ilot

Voie 8.00m

Terrasse partagée

Proposition d'aménagement



# PLAN PAYSAGER

*à l'échelle 1/1000<sup>ème</sup>*

- Un grand nombre d'arbres sauvegardés
  - De nouvelles espèces plantées







# PLAN DE SOUS-SOL

*à l'échelle 1/1000<sup>ème</sup>*

- Des parkings semi-enterrés ventilés naturellement



- Locaux vélos
- Locaux techniques
- Places de stationnement logements sociaux

Lot B

Lot A

Lot C

Lot D



# PLAN DE RDC

*à l'échelle 1/1000<sup>ème</sup>*

- Des accès aux entrées de bâtiments par les cœurs d'îlots
- Des sas d'entrée paysager accueillant les locaux vélos et espaces de rencontre fortement végétalisés
- Une promenade au-dessus de l'eau favorisant le déploiement de la biodiversité







- T1
- T2
- T3
- T4
- T5
- Locaux vélos
- Accès lots
- Accès halls
- Accès véhicules
- Limite lots
- Limite d'intervention

Le Bosquet

Lot B

Lot C

Lot A

Lot D

La serre

Emprise PK semi-enterrée

Emprise PK enterrée

Emprise PK semi-enterrée

72 places

C1

I1

IA

B1

B2

B3

B

B1

C1

C2

C3

C

D1

D2

D3

D4

D5

D1

D2

D3

D4

D5

D

A1

A2

A3

A

A1

A2

A3

A

Lv

Lv

Lv

Lv

Lv

Lv

Lv

Lv

Lv

Lv

Lv

Lv

Lv

Lv

Lv

Lv

Lv

Lv

Lv

Lv

Lv

Lv

Lv

Lv

Lv

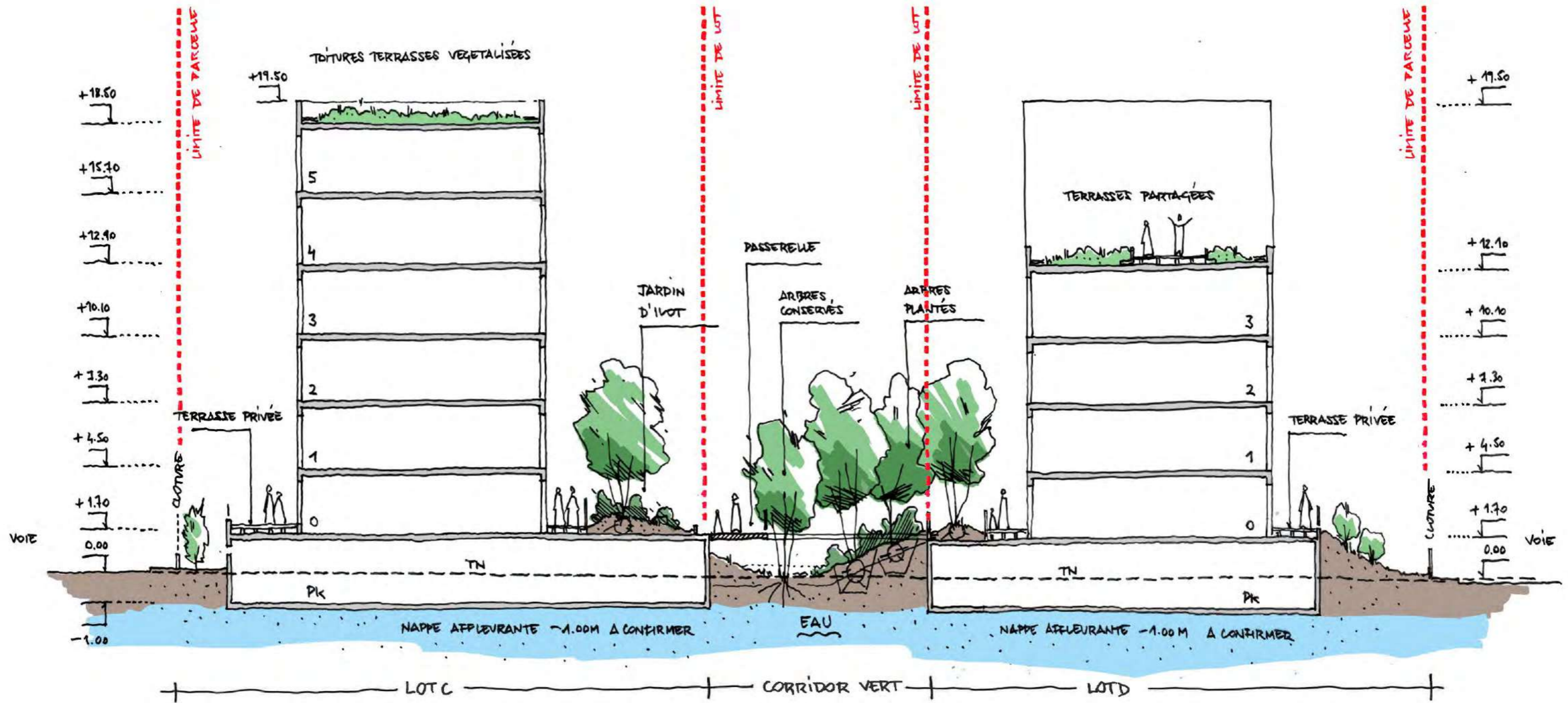
Lv

Lv



# COUPE DE PRINCIPE

- Des dalles de parkings accueillant une végétation généreuse
  - Des cœurs d'îlots valonnés supports d'usages variés
- Des toitures végétalisées favorisant le traitement des eaux pluviales et le déploiement de la biodiversité
- Des terrasses partagées permettant la rencontre entre voisins





# PERSPECTIVES

*Vue d'ensemble*







# **PERSPECTIVES**

*Vue d'intégration  
dans son environnement*



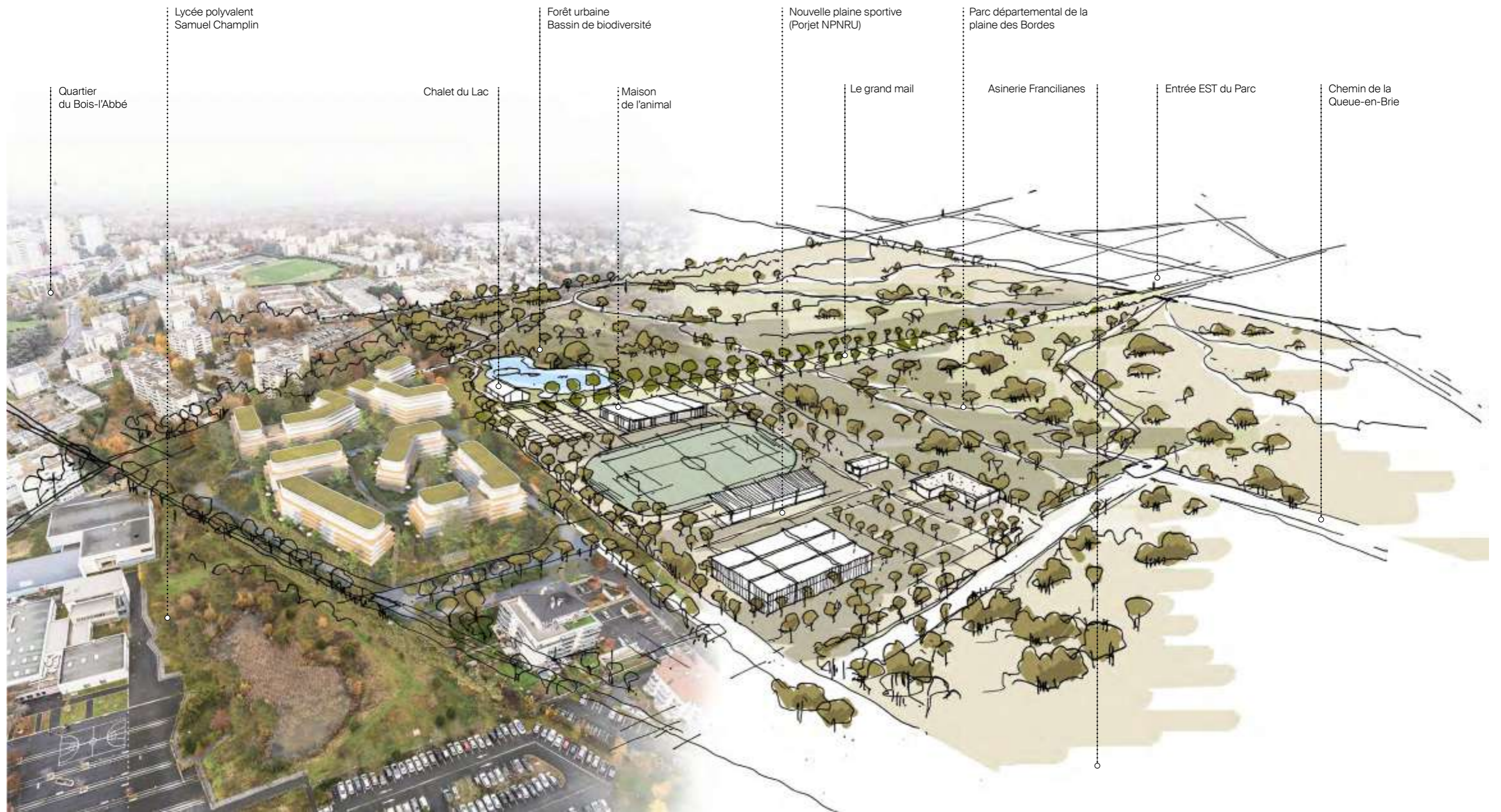




# PERSPECTIVES

*Une seconde ondulation :  
habiter dans un parc  
de 64 hectares connecté  
au reste de la ville*





Quartier  
du Bois-l'Abbé

Lycée polyvalent  
Samuel Champlin

Chalet du Lac

Forêt urbaine  
Bassin de biodiversité

Maison  
de l'animal

Nouvelle plaine sportive  
(Projet NPNRU)

Le grand mail

Parc départemental de la  
plaine des Bordes

Asinerie Francillanes

Entrée EST du Parc

Chemin de la  
Queue-en-Brie



# PALETTE VÉGÉTALE

*Strate haute*



# LES ARBRES TIGES ET CEPEES

**P** PERSISTANTS

**L** LOCAL



*Broussonetia papyrifera*



*Sorbus aucuparia*



*Acer campestre*



*Quercus robur*



*Prunus mahaleb*



*Alnus glutinosa*



*Pinus sylvestris*



# PALETTE VÉGÉTALE

*Strate basse*



## LES ARBUSTES DE SOLEIL / MI-OMBRE



*Salix purpurea*



*Amelanchier ovalis*



*Rosa arvensis*



*Cornus mas*



*Viburnum opulus*



*Daphne mezereum*



*Ligustrum vulgare*

## LES VIVACES DE SOLEIL / MI-OMBRE



*Euphorbia seguieriana*



*Leucanthemum vulgare*



*Phleum pratense*



*Carex montana*



*Euphorbia amygdaloides 'Robbiae'*



*Anemone sylvestris*



*Allium flavum*



*Carex pendula*



*Veronica spicata*



*Calamagrostis epigejos*



*Dryopteris affinis*



*Allium sphaerocephalon*



*Dianthus carthusianorum*



*Polypodium vulgare*



*Helleborus viridis*



*Campanula glomerata*



*Galium odoratum*



# PALETTE VÉGÉTALE

*Strate arbustive*



## LES ARBUSTES



*Carpinus betulus*



*Cornus sanguinea*



*Euonymus europaeus*



*Ligustrum vulgare*



*Myrica gale*



*Salix viminalis*



*Viburnum lantana*



*Frangula alnus*



*Corylus avellana*



*Rosa rubiginosa*



*Euphorbia palustris*



*Eupatorium cannabinum*



*Lysimachia vulgaris*



*Carex pendula*

## LES VIVACES DE NOUES



*Sambucus nigra*



*Stachys palustris*



*Juncus inflexus*



*Filipendula ulmaria*



*Lysimachia nummularia*



# ACCUEIL DE LA BIODIVERSITÉ

*Moyens mis en œuvre*



**SORBUS  
TORMINALIS**



**CORNUS MAS**



**ALLIUM  
SPHAEROCEPHALON**



**CORNUS  
SANGUINEA**



**SORBUS  
TORMINALIS**



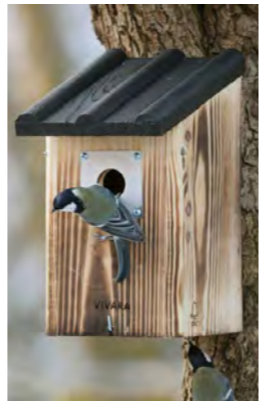
**SORBUS ARIA**



**HÔTEL À  
INSECTES**



**NICHOIR À  
MOINEAUX**



**NICHOIR À  
MÉSANGES**



**NICHOIR SUR MATS POUR UNE GRANDE VARIÉTÉ D'ESPECES DOISEAUX**





## Annexe volontaire n°8 : Etude des arbres

« Rapport d'étude des arbres »

PHYTOCONSEIL

08/2021

Cette annexe comprend 49 pages.



**RAPPORT D'ÉTUDE DES ARBRES**

**CENTRE DE LOISIRS  
JEAN MOULIN**

**CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE**

**Août 2021**

S. GHASSAB

**PHYTOCONSEIL 434, RUE DE GRIGNON 78450 CHAVENAY  
AGENCE DE PARIS : 12 & 12 BIS RUE MELINGUE 75019 PARIS  
TEL. : 01 53.31.04.75 - FAX. : 01 53.31.04.76**



# RAPPORT D'ÉTUDE DES ARBRES

## CENTRE DE LOISIRS JEAN MOULIN

### CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE (94)

Août 2021

La présente étude a été réalisée à la demande de la ville de Chennevières-sur-Marne, gestionnaire du centre de loisirs Jean Moulin, à Chennevières-sur-Marne. Cette étude a pour but d'établir un état sanitaire et de sécurité des plantations du site.

#### SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>METHODE .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1</b>	<b>Procédures de terrain .....</b>	<b>3</b>
<b>1.2</b>	<b>Validité .....</b>	<b>3</b>
<b>1.3</b>	<b>Résultats de l'étude sujet par sujet .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>CARACTERISTIQUES GENERALES DU LIEU ETUDIE .....</b>	<b>6</b>
<b>2.1</b>	<b>Caractéristiques du site .....</b>	<b>6</b>
<b>2.2</b>	<b>Plans de localisation des arbres .....</b>	<b>7</b>
<b>2.3</b>	<b>Les espèces présentes .....</b>	<b>8</b>
<b>2.4</b>	<b>Les classes de diamètre - structure d'âge de la population .....</b>	<b>9</b>
<b>3</b>	<b>LES PRINCIPAUX DEFAUTS RENCONTRES.....</b>	<b>10</b>
<b>3.1</b>	<b>Défauts de vigueur.....</b>	<b>10</b>

3.1.1	Arbres dépérissants ou morts .....	10
3.1.2	Arbres soumis à des attaques parasitaires importantes.....	11
3.1.2.1	Attaques sur rameaux et feuilles .....	11
3.1.2.2	Attaques sur branches et tronc.....	11
<b>3.2</b>	<b>Défauts de solidité.....</b>	<b>12</b>
3.2.1	Arbres présentant des plaies ou des cavités.....	12
3.2.1.1	Plaies de réduction en tête de tronc, charpentières et branches.....	12
3.2.1.2	Plaies de choc sur tronc et collet .....	15
3.2.1.3	Cavités ou blessures au collet ou au bas du tronc .....	16
3.2.2	Arbres infectés par des agents lignivores .....	16
3.2.2.1	Infections sur branches et tronc .....	16
3.2.2.2	Infections sur collet.....	17
<b>4</b>	<b>TRAVAUX NECESSAIRES SUR ARBRES EN PLACE.....</b>	<b>19</b>
<b>4.1</b>	<b>Définition des travaux de taille de sécurité.....</b>	<b>19</b>
4.1.1	Taille de réduction.....	19
4.1.2	Taille d'allègement .....	20
4.1.3	Taille de sélection.....	20
4.1.4	Suppression de branche dangereuse, morte ou colonisée par le gui.....	21
<b>4.2</b>	<b>Abattage et essouchement .....</b>	<b>21</b>
<b>4.3</b>	<b>Phasage des travaux .....</b>	<b>22</b>
	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>22</b>



# 1 METHODE

## 1.1 PROCEDURES DE TERRAIN

Pour chaque arbre étudié, nous procédons aux opérations suivantes :

- Repérage,
- Relevé des mesures des arbres (hauteur, diamètre, dimensions de la couronne).

### Systeme végétatif

- Définition de la vigueur végétative à partir de l'observation de l'allongement annuel,
- Recherche de parasites ou de symptômes de leur présence, et identification.

### Systeme de soutien

- Examen détaillé de l'arbre à partir du sol (test au maillet, exploration des cavités...)
- Recherche systématique des lésions ayant permis l'entrée des champignons lignivores sur le tronc, les branches, le collet et la partie superficielle du système racinaire.
- Identification des agents présents d'après les symptômes et les fructifications observées.

Test au résistographe à partir du sol des arbres présentant des lésions signalant une possibilité de dégradation interne.

## 1.2 VALIDITE

Nos études sont réalisées avec soin et rigueur. Elles doivent fournir une photographie de l'état du peuplement, à un moment donné et en fonction de l'état des connaissances à la date de la réalisation. Tant pour des raisons d'évolution des arbres qu'à cause de l'amélioration des connaissances, une durée de 1 an représente le maximum de validité raisonnable pour les peupliers et de 3 ans pour les autres essences. Pour cette raison, une visite annuelle par du personnel averti est recommandée, une réinspection tous les 3 ans par du personnel spécialisé est nécessaire.

Les événements ayant un impact négatif sur l'arbre mais qui ne sont pas visibles et qui ne nous ont pas été communiqués lors de l'étude (section de racines par exemple) ne peuvent pas être pris en compte dans l'étude. Dans ce cas, les observations sur les arbres concernés et leur espérance de maintien peuvent être faussées. Il en est de même avec les événements futurs non prévisibles (aléas climatiques, actions anthropiques, rupture estivale, etc.).

### 1.3 RESULTATS DE L'ETUDE SUJET PAR SUJET

Les résultats de l'étude pied à pied figurent dans les fiches présentes en annexe, ces fiches fournissent :

- La **numérotation**, reportée sur un fond de plan afin de localiser les arbres. Le fond de plan figure dans le corps du rapport et en annexe
- L'**identification** en genre, espèce et variété
- La **mesure du diamètre** à 1,30 m de hauteur avec une incertitude de 5 cm
- La **mesure de la hauteur totale**
- La **mesure de la longueur de la couronne** (son développement dans le sens nord-sud)
- La **mesure de la largeur de couronne** (son développement dans le sens est-ouest)
- La **caractérisation du risque**, la note de risque permet de prendre en compte l'exposition du site sur lequel se développent les arbres :

Peu fréquenté .....	<b>1</b>
Fréquenté .....	<b>2</b>
Très fréquenté .....	<b>3</b>

- La **solidité du tronc, des branches et du collet**, avec des notes allant de 1 à 4 :

État satisfaisant.....	<b>1</b>
Lésions sans gravité .....	<b>2</b>
Lésions pouvant s'aggraver.....	<b>3</b>
Lésions graves .....	<b>4</b>

- L'**état de la vigueur** est noté de 1 à 4 :

Vigueur satisfaisante.....	<b>1</b>
Vigueur moyenne.....	<b>2</b>
Sujet dépérissant .....	<b>3</b>
Sujet mort .....	<b>4</b>

- La **présence de bois mort** est signalée par un "1" dans la case de bois mort (la case vide signifie l'absence de bois mort)

- Le **potentiel d'évolution** : cette note permet de juger de l'intérêt paysager du sujet, en prenant en compte ses défauts mécaniques ou sanitaires, mais aussi la conformation générale de l'arbre. Cette note synthétique permet de juger des possibilités d'évolution de l'arbre à long terme, et est particulièrement intéressante dans le cadre d'un programme de rénovation
- |  |          |
|--|----------|
| Port typique de l'espèce, sujet entier .....                   | <b>1</b> |
| Port typique de l'espèce, sujet faiblement endommagé .....     | <b>2</b> |
| Port atypique de l'espèce ou sujet très endommagé .....        | <b>3</b> |
| Port non significatif ou sujet irrémédiablement endommagé..... | <b>4</b> |

- Dans la case "**Commentaires**" figurent les différentes explications concernant les notes données sur l'état de solidité : tronc, branches, collet, et sur la vigueur et les résultats éventuels de sondages effectués au résistographe.

- Le **résistographe** : cet appareil mesure la résistance à la pénétration d'une mèche sur 30 cm de profondeur, et permet de ce fait de déceler la présence d'une cavité ou d'une dégradation du bois à cœur. Il présente l'avantage de retracer les résultats du forage sur un graphique. Les courbes les plus représentatives de défauts internes décelés, issues de ces sondages, figurent dans le rapport.



Ces sondages sont signalés par une croix dans la case titrée «S».

- L'**espérance de maintien** : une attention particulière est portée à la notion d'espérance de maintien. Cette durée, exprimée en années, estime la période durant laquelle un arbre peut être laissé en place dans des conditions de sécurité et d'esthétique acceptables. **Ce n'est donc pas une donnée strictement mathématique**, mais elle permet d'intégrer l'état de l'arbre, la fréquentation du site et le type de plantation. Ceci permet de réaliser la simulation de l'évolution probable de la plantation à partir de l'évolution de chacun des sujets.

Le chiffre donne donc l'estimation de l'espérance de maintien en années ("0" si un abattage rapide est souhaitable, ou "3", "5" ou "10" ans) ; lorsque l'espérance de maintien est supérieure à 10 ans, et non limitée dans le temps, il est noté « **ND** » pour « non déterminable ».

- Le **pronostic et les éventuelles interventions à prévoir**. Si nécessaire, **une urgence d'intervention** est notée "oui" dans la case correspondante.

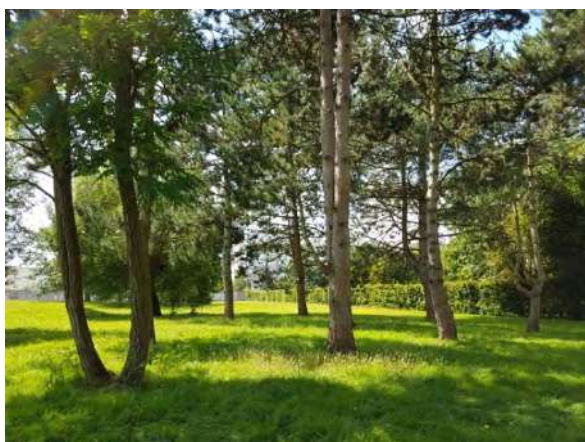
## 2 CARACTERISTIQUES GENERALES DU LIEU ETUDIE

### 2.1 CARACTERISTIQUES DU SITE

Le centre de loisirs Jean Moulin est situé sur une grande parcelle, à l'est de la ville de Chennevières-sur-Marne. Cette parcelle est plantée de quelques alignements, mais principalement d'arbres isolés, sur une surface enherbée.



*Plantation de la partie est du centre de loisirs*



*Groupe de pins situé dans la partie nord du centre de loisirs*



*Groupe de chênes situé dans la partie ouest du centre de loisirs*

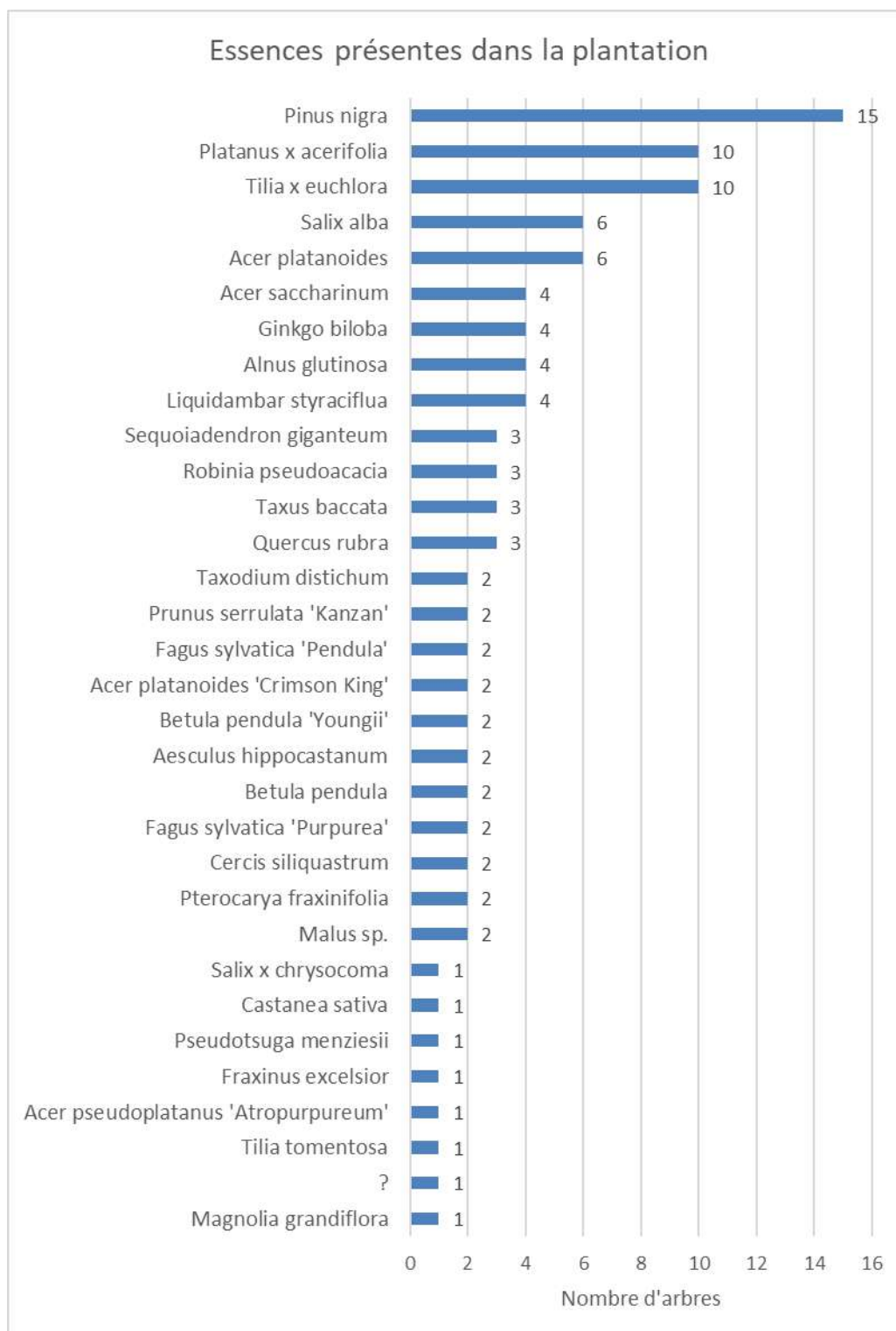


## 2.2 PLANS DE LOCALISATION DES ARBRES



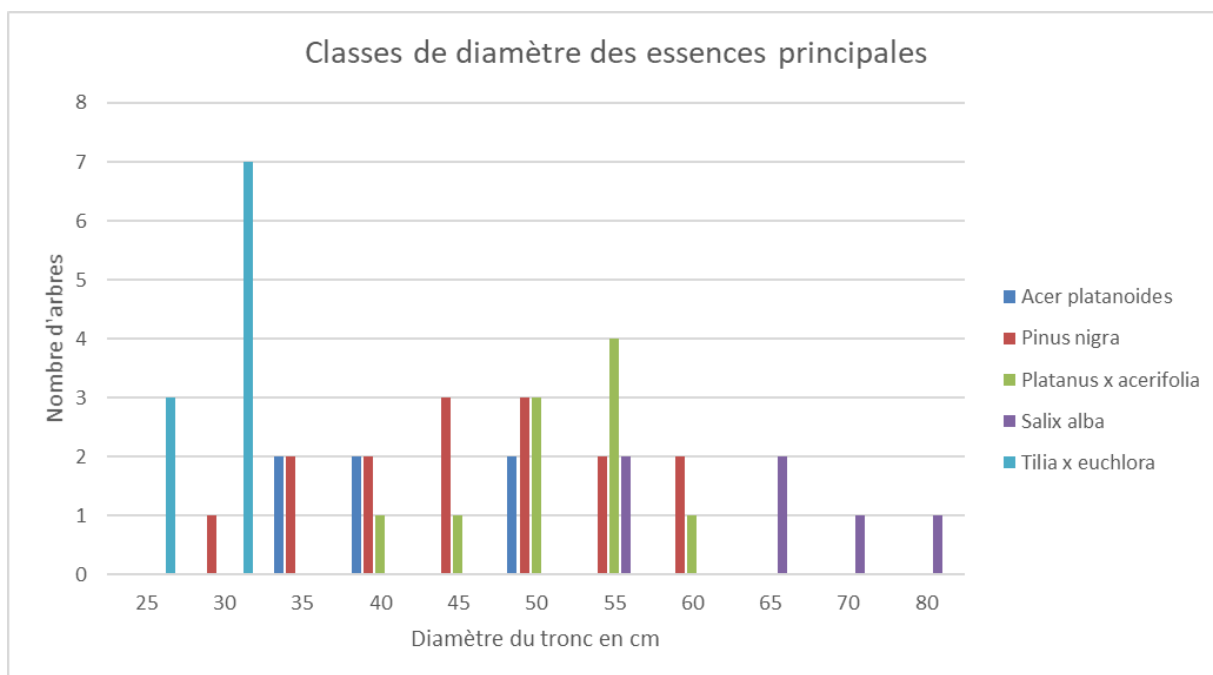
### 2.3 LES ESPECES PRESENTES

Le patrimoine arboré du centre de loisirs Jean Moulin se compose de 105 sujets, répartis en 24 genres et 28 espèces. Les pins noirs (*Pinus nigra*), les platanes (*Platanus x acerifolia*) et les tilleuls de Crimée (*Tilia x euchlora*) sont les essences majoritaires et représentent respectivement 14%, 10 et 10% des arbres de la plantation.





## 2.4 LES CLASSES DE DIAMETRE - STRUCTURE D'AGE DE LA POPULATION



Ce graphique montre que :

- Les érables planes ont un diamètre compris entre 35 et 50 cm.
- Les pins noirs ont un diamètre compris entre 30 et 60 cm.
- Les platanes ont un diamètre compris entre 40 et 60 cm
- Les saules blancs ont un diamètre compris entre 55 et 80.
- Les tilleuls de Crimée ont un diamètre compris entre 25 et 30 cm.

Les saules ont une vitesse de croissance plus élevée que les autres essences. Ils ont certainement été plantés en même temps que les érables planes, les pins noirs et les platanes, il y a plusieurs dizaines d'années. Les tilleuls ont probablement été plantés postérieurement.

### 3 LES PRINCIPAUX DEFAUTS RENCONTRES

#### 3.1 DEFAUTS DE VIGUEUR

##### 3.1.1 Arbres dépérissants ou morts

Plusieurs arbres d'essences différentes situés à l'ouest du centre de loisirs sont très dépérissants, voire totalement morts. La cause de ces dépérissements est difficilement identifiable. En effet, nous n'avons pas observé de mycélium au niveau des collets. A notre connaissance, aucun travail ayant entraîné des sections racinaires ne semble avoir été réalisé au pied de ces arbres. Ils ne présentent pas de signe de vandalisme.

Il est possible qu'un champignon soit présent dans le sol et ait atteint les racines des arbres sans que nous puissions le constater. Il est également possible que les racines des arbres aient atteint une couche de sol impropre à l'assimilation des éléments minéraux du sol par les végétaux.



*Arbre n°73, mort*



*Douglas n°74 : dépérissement avancé*



*Aulne n°78 : dépérissement avancé*



*If n°79 et aulne n°80 : arbres morts ou quasiment*



### 3.1.2 Arbres soumis à des attaques parasitaires importantes

#### 3.1.2.1 Attaques sur rameaux et feuilles

##### ***Sphaeropsis sur aiguilles de Pin***

Nous avons observé sur certains pins le brunissement de quelques pousses probablement provoqué par le champignon *Sphaeropsis sapinea*.

*Sphaeropsis sapinea* est un champignon s'attaquant de préférence à des arbres soumis à un stress. Les attaques causent un dessèchement des pousses de l'année, allant jusqu'à leur chute, et la formation de chancres sur branches et tronc. Des attaques importantes plusieurs années consécutives provoquent le dépérissement du sujet et peuvent entraîner sa mort. La suppression des branches atteintes et le ramassage des cônes tombés au sol doivent permettre de limiter la propagation de la maladie.

Ici, l'infection sur les pins est minime, et les pins semblent assez vigoureux à ce jour pour contrer l'infection.



*Fructifications noires sur les écailles d'un cône (1) et roussissement des aiguilles (2), deux symptômes d'une attaque par Sphaeropsis*



*Pins n°50 et 98 : roussissements d'aiguilles de pousses terminales*

#### 3.1.2.2 Attaques sur branches et tronc

##### ***Le gui***

Les érables argentés du centre de loisirs sont envahis par le gui (*Viscum album*). D'autres arbres portent quelques branches colonisées. Lorsque cette plante hémiparasite est présente depuis longtemps sur un arbre, elle provoque des chancres à l'endroit où elle s'est implantée.

Ces chancres se nécrosent souvent et des ruptures sont possibles notamment lorsque les boules de gui sont nombreuses et volumineuses. Les branches parasitées par le gui doivent être retirées lorsqu'elles ont un diamètre de 8 cm ou moins. Lorsque le houppier est totalement colonisé, nous conseillons l'abattage, comme c'est le cas des érables n°82 et 84. Nous préconisons la réduction des branches des érables n°83 et 95. Leur espérance de maintien est respectivement de 5 et 10 ans.



*Érables n°82, 84, 95 : houppiers envahis par le gui*

## **3.2 DEFAUTS DE SOLIDITE**

**Selon les normes usuellement pratiquées, on estime que la rupture devient probable lorsque l'angle d'ouverture de la zone dégradée est supérieur à 120° ou lorsque plus de 70% du diamètre (soit environ plus de 50% de la surface de la zone concernée) est dégradé. Ces mesures sont faites par sondage au résistographe lorsqu'il y a un doute.**

### **3.2.1 Arbres présentant des plaies ou des cavités**

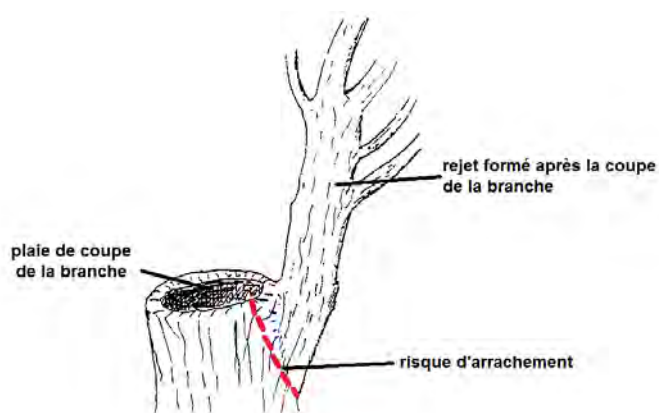
#### **3.2.1.1 Plaies de réduction en tête de tronc, charpentières et branches**

Les saules blancs du site ont vu leurs charpentières et leurs branches drastiquement réduites, il y a plusieurs années, sur des diamètres de coupe allant de 20 à 30 cm. Puis ces branches ont été régulièrement taillées au même endroit afin de maintenir les arbres dans un gabarit souhaité. Ces tailles régulières ont provoqué la formation de bourrelets fusionnant entre eux jusqu'à former une excroissance ligneuse (têtes de chat).

**Les plaies de coupes les plus larges ont évolué**, actuellement les têtes de charpentières de ces arbres sont creuses ou dégradées. Des pics ont creusé des trous dans le bois tendre et des fructifications de différents champignons sont visibles au niveau des têtes de charpentières dégradées.



Les rejets qui se sont développés à partir de ces coupes, ou les branches existantes situées en dessous de la zone de coupe, sont devenus les branches maîtresses que l'on observe actuellement.



*Évolution type d'un écimage ou d'une plaie de réduction sévère*

Les rejets qui se sont développés après la réduction sont ancrés sur du bois dégradé ou en bordure d'une zone creuse. Les risques d'arrachement sont importants, particulièrement pour les rejets longs et lourds. Selon le degré de dégradation des charpentières et des branches, nous préconisons soit un retour régulier aux dernières coupes comme réalisé jusqu'à présent, soit une sélection des rejets sur têtes de chat.



*Saules n°64 à 69 : houppiers drastiquement réduits, quasiment menés sur têtes de chat*



*Saule n°64 : branches drastiquement réduites, début de formation de têtes de chat*





*Saufe n°65 : tête de branche réduite, totalement dégradée, avec un trou de pic*



*Saufe n°66 : charpentière réduite, dégradée, présentant deux trous de pics*



*Saufe n°68 : charpentière réduite, totalement creuse, présentant des trous de pic*



*Pterocaryon du Caucase n°89 : tronc écimé, totalement dégradé – unique charpentière insérée derrière la dégradation*



### 3.2.1.2 Plaies de choc sur tronc et collet

Les arbres situés sur les pelouses proches des bâtiments sont régulièrement blessés par les débroussailleuses au niveau du collet, ou sur les empattements racinaires et les racines apparentes par les tondeuses. Ces plaies se dégradent fortement pour la plupart. Si ce n'est pas encore le cas, il est impératif de demander dès à présent personnes chargées de l'entretien de dégager les pieds d'arbres à la main par bêchage et non à la débroussailleuse.

Lorsque plus de 50% de la circonférence du collet est blessée, pour les jeunes sujets notamment, le risque de dégradation du collet à terme est important. De plus, la partie du système racinaire en dessous des plaies ne sera plus alimentée en sève élaborée et va se dégrader peu à peu. C'est le cas des ginkgos n°32 et 34, dont les espérances de maintien sont respectivement de 5 et 3 ans. L'évolution de leur vigueur et des plaies est à surveiller.



*Érable n°5 : plaie de choc sur empattement racinaire*



*Hêtre n°25 : large plaie creuse au collet, consécutive à un choc par les débroussailleuses*



*Aulne n°26 : nombreuses plaies de choc au collet, consécutives à un choc par les débroussailleuses*



*Ginkgo n°32 : plaie au collet, provoquée par les débroussailleuses*

### 3.2.1.3 Cavités ou blessures au collet ou au bas du tronc

Quelques arbres du site présentent des collets et des bas de tronc creux. Le seuil de rupture n'est pas atteint, c'est pourquoi nous ne préconisons pas d'abattage. Cependant, l'évolution de la dégradation doit être surveillée.



*Tilleul n°13 : large et longue plaie au collet et au tronc*



*Hêtre n°29 : cavité au collet et en bas de tronc, de 20 cm de profondeur*



*Saule n°69 : collet creux*

### 3.2.2 Arbres infectés par des agents lignivores

#### 3.2.2.1 Infections sur branches et tronc

##### - *Fomitiporia punctata* sur robinier et saule

Nous avons observé sur le robinier n°49 et les saules n°64 et 67 le champignon lignivore *Fomitiporia punctata* (Phellin tacheté), au niveau d'une charpentièrre et/ou du tronc, sous forme de fructifications. Il se développe préférentiellement à partir de plaies de coupes. Ce champignon, dont l'activité lignivore est très importante, entraîne la dégradation du bois de soutien et fragilise l'arbre.

Sur les robiniers et les saules, ce champignon crée souvent d'importants décollements d'écorce et le bois de cœur se dégrade, les branches situées au-dessus des fructifications sont souvent mortes ou dépérissantes. Il est nécessaire de suivre l'évolution des dégradations induites par ces champignons. L'espérance de maintien de ces arbres est de 5 ans.

Le risque de rupture à partir des points d'infection est important. Il n'est pas possible lorsque le tronc est infecté, de débarrasser l'arbre de cet agent qui le condamne à terme, et qui se



transmet facilement d'un arbre à l'autre par les outils de coupe (tronçonneuses, etc.). **Il est donc important d'effectuer une désinfection du matériel de taille entre chaque arbre.**



*Robinier n°49 : fructifications du champignon Fomitiporia punctata à 4 m de haut sur tronc*



*Saule n°64 : fructifications du champignon Fomitiporia punctata en tête du tronc, le long d'une charpentière et à la base d'une branche*

### 3.2.2.2 Infections sur collet

#### - *Ganoderma resinaceum* sur chêne

Deux fructifications du champignon *Ganoderma resinaceum* ont été observées au collet du chêne n°70. Ce polypore a une action lignivore très importante. La frappe au maillet et le test au résistographe montrent que les empâtements racinaires sont sains, et que la dégradation est encore peu étendue au niveau du collet. L'espérance de maintien de cet arbre est de 5 ans.



*Chêne n°70 : jeune (photo de gauche) et plus ancienne (photo de droite) fructifications du champignon *Ganoderma resinaceum* au collet*

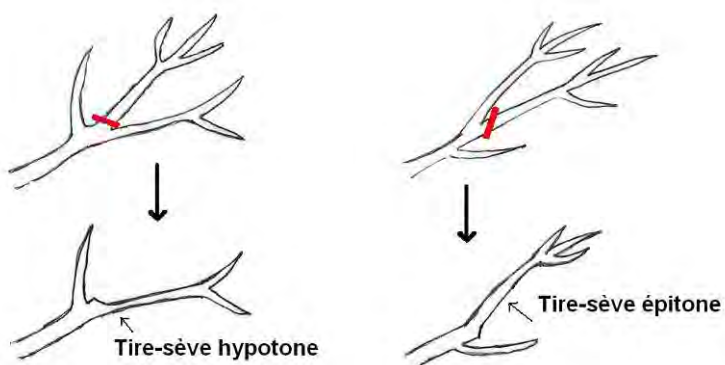


## 4 TRAVAUX NECESSAIRES SUR ARBRES EN PLACE

### 4.1 DEFINITION DES TRAVAUX DE TAILLE DE SECURITE

#### 4.1.1 Taille de réduction

- **Taille de réduction** de la longueur des branches afin de limiter leur emprise au vent. En l'occurrence, elle doit s'appliquer à l'ensemble du houppier.

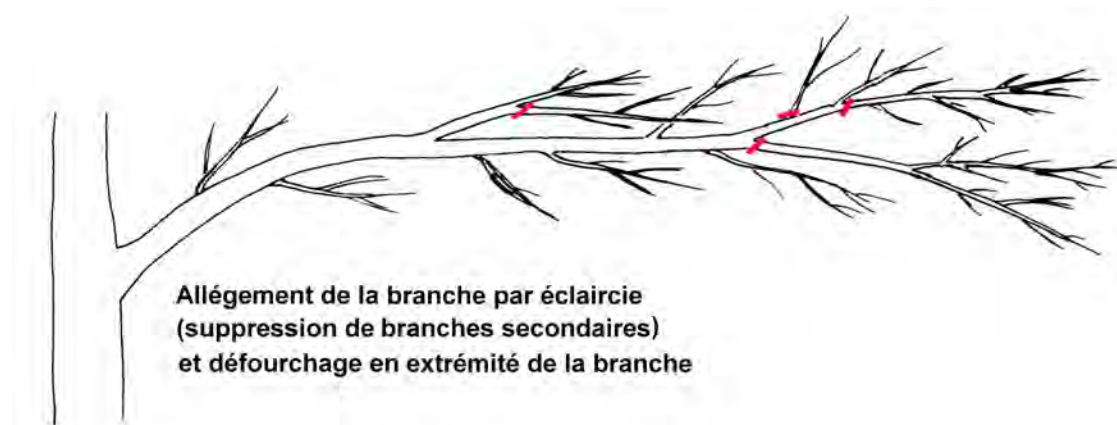


#### **Réduction sur tire sève**

La réduction sera effectuée autant que possible sur tire sève de façon à permettre un meilleur recouvrement de la plaie et pour éviter la multiplication des rejets à partir du point de coupe.

#### 4.1.2 Taille d'allégement

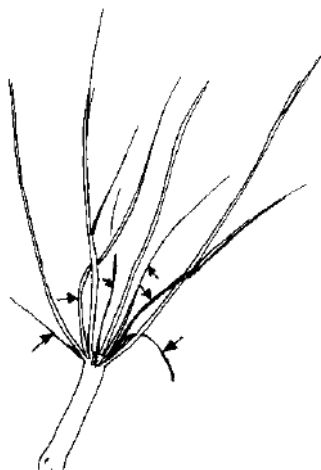
- **Taille d'allégement** des charpentières par suppression des branches secondaires et époinçage, ou par défourchage et époinçage du brin conservé



#### 4.1.3 Taille de sélection

Cette intervention concerne les arbres anciennement réduits au houppier dense.

- **Taille de sélection de rejets en tête de branches réduites**, par suppression des rejets surnuméraires, mal formés, frottant un autre rejet, dépérissant.

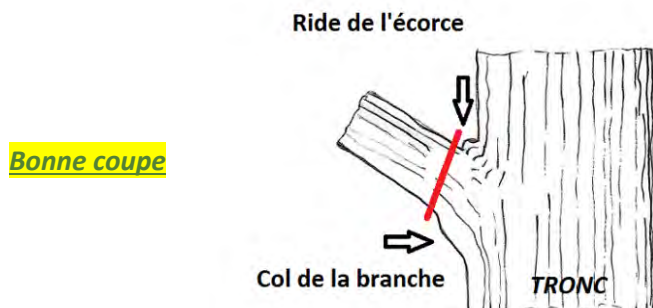


*Sur branche réduite : rejets à supprimer (rejet surnuméraire, mal formé, frottant un autre rejet, dépérissant)*

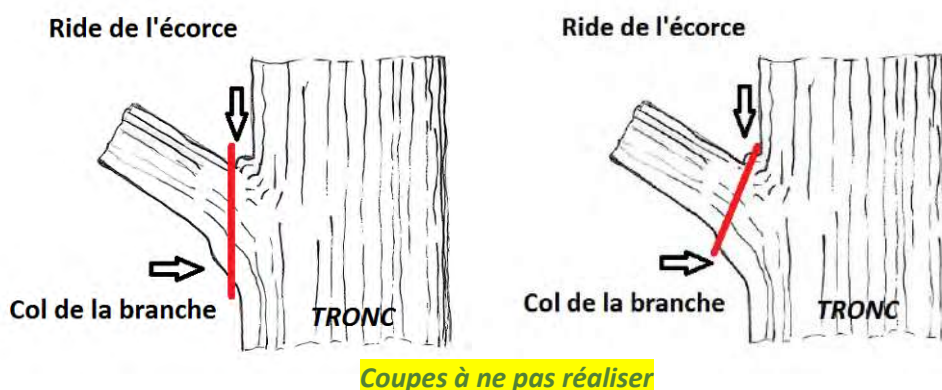


#### 4.1.4 Suppression de branche dangereuse, morte ou colonisée par le gui

L'intervention consiste à retirer les branches mortes, dépérissantes, cassées ou mal positionnées.



Les coupes seront réalisées dans un plan incliné, en respectant la ride et le col de la branche.



*Le col de la branche est sectionné, le recouvrement de la plaie, dans la partie basse, sera difficile.*

*La ride de la branche est sectionnée, le recouvrement de la plaie, dans la partie haute, sera difficile.*

Toute intervention de taille doit s'accompagner de la recherche et de la suppression systématiques des branches mortes ou dépérissantes ainsi que des branches dangereuses.

#### 4.2 ABATTAGE ET ESSOUCEMENT

Les arbres jugés dangereux doivent être abattus par souci de sécurité.

Les **arbres de petites dimensions** pourront le plus souvent être abattus directement, sans démontage préalable. Les **arbres de grandes dimensions** devront être démontés de façon à ne pas causer de dommage aux arbres voisins, aux revêtements de sols, aux bâtiments à proximité et pour limiter tout risque d'accident.

Les **souches des arbres sur pelouse** pourront être rognées à la rogneuse à une profondeur de -38 cm.

### 4.3 PHASAGE DES TRAVAUX

	Abattages 2021	Abattage probable d'ici à 2024	Abattages probables d'ici à 2026	Abattages probables d'ici à 2031
Numéro des sujets	n°73, 74, 78, 79, 80, 82, 84, 89, 93	n°34	n°8, 20, 30, 32, 49, 64, 67, 68, 69, 70, 77, 83, 92	n°26, 29, 65, 66, 75, 76, 95
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>7</b>

Le délai maximum probable avant abattage de certains arbres est de 3, 5 ou 10 ans, mais ces arbres doivent être impérativement revus afin de vérifier l'évolution des défauts observés.

#### **Tailles à réaliser dans l'année : 42 sujets**

Ces tailles sont à réaliser dans l'année, plusieurs types de taille peuvent être préconisées pour un même arbre.

- Taille de réduction
- Taille d'allègement
- Taille de sélection
- Taille de suppression de branches dangereuses
- Taille de suppression du bois mort.

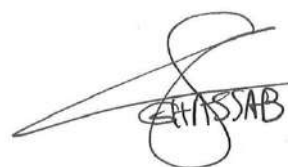
### **CONCLUSION**

Nous avons estimé que 9 sujets devaient être abattus, pour des raisons de sécurité car dangereux ou dépérissants.

Dans l'ensemble, le patrimoine arboré du centre de loisirs Jean Moulin est dans un état moyen. Au sud-ouest du site, de nombreux arbres sont dépérissants, voire morts. De nombreux sujets plantés sur pelouse présentent des plaies au collet et sur tronc, certainement consécutives à des chocs provoqués par les tondeuses et les débroussailleuses. Plusieurs de ces plaies sont désormais creuses. Les saules au nord de la parcelle ont été drastiquement réduits et présentent un houppier dans un mauvais état mécanique. Le houppier des érables argentés est totalement colonisé par le gui. En revanche, le groupe d'arbres situés dans le coin nord de la parcelle est dans un très bon état mécanique et de vigueur. 29% des arbres du site ont une espérance de maintien de 10 ans ou moins. Ceux qui ne sont pas abattus doivent être suivis attentivement.

Fait à Paris, le 3 septembre 2021

S. GHASSAB  
Chargée d'études





## **ANNEXES**

**Annexe 1** : Relevé des arbres et travaux à réaliser

**Annexe 2** : Plan de localisation des arbres

## **ANNEXE 1**

**RELEVÉ DES ARBRES  
ET  
TRAVAUX A RÉALISER**



**Chennevières-sur-Marne**

Date de relevé : août 2021

**RELEVÉ DES ARBRES ET TRAVAUX A REALISER**

Notes tronc, branches, collet : 1 = absence de défaut ; 2 = défaut sans gravité ; 3 = défaut évolutif ; 4 = défaut grave - Vigueur : 1 = bonne vigueur ; 2 = vigueur moyenne ; 3 = mauvaise vigueur ; 4 = mort

Potentiel d'évolution : 1 = Port typique de l'espèce, sujet entier - 2 = Port typique de l'espèce, sujet faiblement endommagé - 3 = Port atypique de l'espèce ou sujet très endommagé - 4 = Port non significatif ou sujet irrémédiablement endommagé

Espérance de maintien : 0 = abattage (urgent ou dans l'année) ; 3, 5 ou 10 = abattage prévisible d'ici 3 ans, 5 ans ou 10 ans ; ND (Non déterminée) = espérance de maintien supérieure à 10 ans

Site	NUMERO DU SUJET	Distance / voirie	Distance / bâti	GENRE ESPECE	Diamètre du tronc	Hauteur totale	Longueur couronne	Largeur couronne	Note de risque	Tronc	Branches	Collet	Vigueur	Bois mort	COMMENTAIRE GENERAL	Potentiel d'évolution	Urgence d'intervention	Espérance de maintien	Réduction	Allègement	Sélection	Suppression de branche	Suppression bois mort	Sanglage	S	V
Centre de Loisirs Jean Moulin	1			Acer platanoides	40	12	9	10	3	1	1	2	1	1	Plaies sur racines apparentes	2		ND								
Centre de Loisirs Jean Moulin	2			Magnolia grandiflora	30	7	9	8	3	2	2	1	1		Plaies de suppression sur tronc et branches - plaies de choc sur branches	2		ND								
Centre de Loisirs Jean Moulin	3			Acer platanoides	35	14	9	10	3	1	2	1	1		Plaie de réduction sur branche - plaies de suppression sur tronc et branches	2		ND								
Centre de Loisirs Jean Moulin	4			Acer platanoides	35	14	9	10	3	2	1	2	1	1	Plaie de choc sur empattement racinaire - plaies de suppression sur tronc	2		ND								
Centre de Loisirs Jean Moulin	5			Acer platanoides	50	16	10	12	3	3	2	2	1	1	Plaies de choc sur empattement racinaire et racines apparentes - écorce fissurée sur tronc - plaies de suppression sur branches - quelques petites branches réduites - une branche morte en suspens dans le houppier, à retirer - fourche à écorce incluse entre 2 charpentières	2		ND				1				

**Chennevières-sur-Marne**

Date de relevé : août 2021

**RELEVÉ DES ARBRES ET TRAVAUX A REALISER**

Notes tronc, branches, collet : 1 = absence de défaut ; 2 = défaut sans gravité ; 3 = défaut évolutif ; 4 = défaut grave - Vigueur : 1 = bonne vigueur ; 2 = vigueur moyenne ; 3 = mauvaise vigueur ; 4 = mort

Potentiel d'évolution : 1 = Port typique de l'espèce, sujet entier - 2 = Port typique de l'espèce, sujet faiblement endommagé - 3 = Port atypique de l'espèce ou sujet très endommagé - 4 = Port non significatif ou sujet irrémédiablement endommagé

Espérance de maintien : 0 = abattage (urgent ou dans l'année) ; 3, 5 ou 10 = abattage prévisible d'ici 3 ans, 5 ans ou 10 ans ; ND (Non déterminée) = espérance de maintien supérieure à 10 ans

Site	NUMERO DU SUJET	Distance / voirie	Distance / bâti	GENRE ESPECE	Diamètre du tronc	Hauteur totale	Longueur couronne	Largeur couronne	Note de risque	Tronc	Branches	Collet	Vigueur	Bois mort	COMMENTAIRE GENERAL	Potentiel d'évolution	Urgence d'intervention	Espérance de maintien	Réduction	Allègement	Sélection	Suppression de branche	Suppression bois mort	Sanglage	S	V	
Centre de Loisirs Jean Moulin	6			Acer platanoides	50	16	9	10	3	2	2	1	1	1	Ecorce fissurée en bas de tronc - plaies de suppression sur tronc et branches - branches anciennement réduites, chicot en tête	2		ND					1				
Centre de Loisirs Jean Moulin	7			Acer platanoides	40	16	12	10	3	1	2	2	1	1	Racine étrangleuse au collet - plaies de choc sur racines apparentes - branches anciennement réduites, chicot en tête - plaies de suppression sur branches - branche morte en suspens dans le houppier	2		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	8			Prunus serrulata 'Kanzan'	30	7	8	9	3	3	2	3	2	1	Fourmière au collet - plaies de choc au collet, bourrelets morts et dégradés - plaies de choc sur tronc - perte de vigueur - branches mortes	3		5					1				
Centre de Loisirs Jean Moulin	9			Tilia x euchlora	30	13	7	7	3	2	1	2	1		Plaie de choc sur racine apparente - plaies de suppression sur tronc - fourches à écorce incluse entre branches et tronc	2		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	10			Prunus serrulata 'Kanzan'	35	8	10	9	3	1	3	2	1	1	Plaies de choc sur racines apparentes - fourches à écorce incluse entre charpentières	2		ND					1				



**Chennevières-sur-Marne**

Date de relevé : août 2021

**RELEVÉ DES ARBRES ET TRAVAUX A REALISER**

Notes tronc, branches, collet : 1 = absence de défaut ; 2 = défaut sans gravité ; 3 = défaut évolutif ; 4 = défaut grave - Vigueur : 1 = bonne vigueur ; 2 = vigueur moyenne ; 3 = mauvaise vigueur ; 4 = mort

Potentiel d'évolution : 1 = Port typique de l'espèce, sujet entier - 2 = Port typique de l'espèce, sujet faiblement endommagé - 3 = Port atypique de l'espèce ou sujet très endommagé - 4 = Port non significatif ou sujet irrémédiablement endommagé

Espérance de maintien : 0 = abattage (urgent ou dans l'année) ; 3, 5 ou 10 = abattage prévisible d'ici 3 ans, 5 ans ou 10 ans ; ND (Non déterminée) = espérance de maintien supérieure à 10 ans

Site	NUMERO DU SUJET	Distance / voirie	Distance / bâti	GENRE ESPECE	Diamètre du tronc	Hauteur totale	Longueur couronne	Largeur couronne	Note de risque	Tronc	Branches	Collet	Vigueur	Bois mort	COMMENTAIRE GENERAL	Potentiel d'évolution	Urgence d'intervention	Espérance de maintien	Réduction	Allègement	Sélection	Suppression de branche	Suppression bois mort	Sanglage	S	V	
Centre de Loisirs Jean Moulin	11			Tilia x euchlora	30	12	8	8	3	2	2	2	1		Plaies sur racines apparentes - plaies de suppression sur tronc - fourches à écorce incluse entre branches	2		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	12			Tilia x euchlora	30	12	8	9	3	2	2	1	1		Petites plaies sur racines apparentes - quelques petites branches réduites - frottements entre branches - plaie de choc sur branche - fourches à écorce incluse entre charpentières et tronc	2		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	13			Tilia x euchlora	30	11	8	7	3	3	2	3	1		Plaie de choc au collet et sur tronc, de 1,25 m de haut et 28 cm de large - fourches à écorce incluse entre une charpentièrre et le tronc, et entre branches - petites plaies de suppression sur tronc	3		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	14			Tilia x euchlora	25	11	9	8	3	1	2	2	1		Plaies sur racines apparentes - plaies de suppression sur tronc et branches - plaies d'arrachement sur branches	2		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	15			Tilia x euchlora	25	12	9	9	3	1	2	2	1	1	Plaie de choc sur racine apparente - racine étrangleuse au collet - plaies d'arrachement sur branches - petites branches mortes en suspens dans le houppier	2		ND					1				

**Chennevières-sur-Marne**

**RELEVÉ DES ARBRES ET TRAVAUX A REALISER**

Date de relevé : août 2021

Notes tronc, branches, collet : 1 = absence de défaut ; 2 = défaut sans gravité ; 3 = défaut évolutif ; 4 = défaut grave - Vigueur : 1 = bonne vigueur ; 2 = vigueur moyenne ; 3 = mauvaise vigueur ; 4 = mort

Potentiel d'évolution : 1 = Port typique de l'espèce, sujet entier - 2 = Port typique de l'espèce, sujet faiblement endommagé - 3 = Port atypique de l'espèce ou sujet très endommagé - 4 = Port non significatif ou sujet irrémédiablement endommagé

Espérance de maintien : 0 = abattage (urgent ou dans l'année) ; 3, 5 ou 10 = abattage prévisible d'ici 3 ans, 5 ans ou 10 ans ; ND (Non déterminée) = espérance de maintien supérieure à 10 ans

Site	NUMERO DU SUJET	Distance / voirie	Distance / bâti	GENRE ESPECE	Diamètre du tronc	Hauteur totale	Longueur couronne	Largeur couronne	Note de risque	Tronc	Branches	Collet	Vigueur	Bois mort	COMMENTAIRE GENERAL	Potentiel d'évolution	Urgence d'intervention	Espérance de maintien	Réduction	Allègement	Sélection	Suppression de branche	Suppression bois mort	Sanglage	S	V	
Centre de Loisirs Jean Moulin	16			Tilia x euchlora	30	12	9	9	3	1	2	2	1	1	Plaies sur racines apparentes - petites plaies de suppression sur tronc - une branche réduite - deux branches arrachées, encore accrochées	2		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	17			Tilia x euchlora	30	12	10	10	3	1	2	2	1		Ecorce fissurée au collet - frottements entre branches - fourche à écorce incluse entre branches	2		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	18			Tilia x euchlora	25	11	8	8	3	2	2	1	1		Plaie de suppression sur tronc - fourches à écorce incluse entre branches et tronc	2		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	19			Tilia x euchlora	30	12	9	7	3	1	1	1	1		Plaies de suppression sur branches	1		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	20			Fagus sylvatica 'Pendula'	25	5	4	5	3	4	3	2	3		Points de suintement sur tronc - suspicion de Phytophthora - dépérissant - plaies de suppression sur tronc - tête de tronc dégradée	4		5									



**Chennevières-sur-Marne**

Date de relevé : août 2021

**RELEVÉ DES ARBRES ET TRAVAUX A REALISER**

Notes tronc, branches, collet : 1 = absence de défaut ; 2 = défaut sans gravité ; 3 = défaut évolutif ; 4 = défaut grave - Vigueur : 1 = bonne vigueur ; 2 = vigueur moyenne ; 3 = mauvaise vigueur ; 4 = mort

Potentiel d'évolution : 1 = Port typique de l'espèce, sujet entier - 2 = Port typique de l'espèce, sujet faiblement endommagé - 3 = Port atypique de l'espèce ou sujet très endommagé - 4 = Port non significatif ou sujet irrémédiablement endommagé

Espérance de maintien : 0 = abattage (urgent ou dans l'année) ; 3, 5 ou 10 = abattage prévisible d'ici 3 ans, 5 ans ou 10 ans ; ND (Non déterminée) = espérance de maintien supérieure à 10 ans

Site	NUMERO DU SUJET	Distance / voirie	Distance / bâti	GENRE ESPECE	Diamètre du tronc	Hauteur totale	Longueur couronne	Largeur couronne	Note de risque	Tronc	Branches	Collet	Vigueur	Bois mort	COMMENTAIRE GENERAL	Potentiel d'évolution	Urgence d'intervention	Espérance de maintien	Réduction	Allègement	Sélection	Suppression de branche	Suppression bois mort	Sanglage	S	V	
Centre de Loisirs Jean Moulin	21	2	0,5	Malus sp.	15	5	3	4	3	2	2	1	1		Plaies de taille sur brins - des rameaux touchent le bâti - réseau eaux pluviales à proximité	2		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	22	1	0,5	Malus sp.	20	5	4	2	3	2	2	1	1		Plaies de taille sur brins - des rameaux touchent le bâti	2		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	23			Betula pendula	20	8	8	6	3	1	1	1	1		Plaie de relevée de couronne sur branche	1		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	24			Betula pendula	25	9	7	6	3	1	1	1	1		Plaie sur racine apparente - plaie sur tronc	1		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	25			Fagus sylvatica 'Pendula'	25	6	7	6	3	1	3	3	1		Cavité de 20 cm au collet - large plaie au collet - plaies de brûlure solaire sur le dessus des charpentières - plaies de suppression de branches sur charpentières	3		ND									

**Chennevières-sur-Marne**

Date de relevé : août 2021

**RELEVÉ DES ARBRES ET TRAVAUX A REALISER**

Notes tronc, branches, collet : 1 = absence de défaut ; 2 = défaut sans gravité ; 3 = défaut évolutif ; 4 = défaut grave - Vigueur : 1 = bonne vigueur ; 2 = vigueur moyenne ; 3 = mauvaise vigueur ; 4 = mort

Potentiel d'évolution : 1 = Port typique de l'espèce, sujet entier - 2 = Port typique de l'espèce, sujet faiblement endommagé - 3 = Port atypique de l'espèce ou sujet très endommagé - 4 = Port non significatif ou sujet irrémédiablement endommagé

Espérance de maintien : 0 = abattage (urgent ou dans l'année) ; 3, 5 ou 10 = abattage prévisible d'ici 3 ans, 5 ans ou 10 ans ; ND (Non déterminée) = espérance de maintien supérieure à 10 ans

Site	NUMERO DU SUJET	Distance / voirie	Distance / bâti	GENRE ESPECE	Diamètre du tronc	Hauteur totale	Longueur couronne	Largeur couronne	Note de risque	Tronc	Branches	Collet	Vigueur	Bois mort	COMMENTAIRE GENERAL	Potentiel d'évolution	Urgence d'intervention	Espérance de maintien	Réduction	Allègement	Sélection	Suppression de branche	Suppression bois mort	Sanglage	S	V	
Centre de Loisirs Jean Moulin	26			Alnus glutinosa	40	7	8	10	3	3	2	3	2	1	Deux brins de diamètre 20 et 20 cm - nombreuses plaies de choc au collet - un brin creux et en perte de vigueur - frottement entre deux branches	3		10					1				
Centre de Loisirs Jean Moulin	27			Alnus glutinosa	30	7	4	4	3	1	1	2	1		Deux brins de diamètre 15 et 15 cm - plaies de choc au collet - petites plaies de choc sur brin	2		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	28			Salix x chrysocoma	70	12	14	11	3	1	3	2	1	1	Plaies de choc sur racines apparentes - plaies de suppression sur charpentières et sur branches - trous d'oiseau sur charpentière - gui sur charpentière - points de suintement sur tronc et charpentière - deux réductions successives des branches - faire une sélection des rejets en tête des branches réduites - compression entre deux branches	3		ND		1		1					
Centre de Loisirs Jean Moulin	29			Fagus sylvatica 'Purpurea'	35	8	8	8	3	3	1	3	1	1	Cavité au collet et en bas de tronc, de 20 cm de profondeur - les tissus conducteurs de sève des bourrelets sont en partie morts	3		10									
Centre de Loisirs Jean Moulin	30			Fagus sylvatica 'Purpurea'	40	6	9	7	3	3	1	3	1		Plaie creuse au collet et en bas de tronc, de 1,4 m de hauteur, en cours de dégradation - plaie sur un des bourrelets	3		5									



**Chennevières-sur-Marne**

**RELEVÉ DES ARBRES ET TRAVAUX A REALISER**

Date de relevé : août 2021

Notes tronc, branches, collet : 1 = absence de défaut ; 2 = défaut sans gravité ; 3 = défaut évolutif ; 4 = défaut grave - Vigueur : 1 = bonne vigueur ; 2 = vigueur moyenne ; 3 = mauvaise vigueur ; 4 = mort

Potentiel d'évolution : 1 = Port typique de l'espèce, sujet entier - 2 = Port typique de l'espèce, sujet faiblement endommagé - 3 = Port atypique de l'espèce ou sujet très endommagé - 4 = Port non significatif ou sujet irrémédiablement endommagé

Espérance de maintien : 0 = abattage (urgent ou dans l'année) ; 3, 5 ou 10 = abattage prévisible d'ici 3 ans, 5 ans ou 10 ans ; ND (Non déterminée) = espérance de maintien supérieure à 10 ans

Site	NUMERO DU SUJET	Distance / voirie	Distance / bâti	GENRE ESPECE	Diamètre du tronc	Hauteur totale	Longueur couronne	Largeur couronne	Note de risque	Tronc	Branches	Collet	Vigueur	Bois mort	COMMENTAIRE GENERAL	Potentiel d'évolution	Urgence d'intervention	Espérance de maintien	Réduction	Allègement	Sélection	Suppression de branche	Suppression bois mort	Sanglage	S	V	
Centre de Loisirs Jean Moulin	31			Tilia tomentosa	60	14	13	12	3	3	3	1	1	1	Nombreuses fourches à écorce incluse entre charpentières et branches - gui sur branches - branche morte arrachée, encore attachée - frottements entre branches - supprimer branche morte, petites branches avec du gui et petites branches qui frottent	2		ND				1	1				
Centre de Loisirs Jean Moulin	32			Ginkgo biloba	15	7	4	3	3	3	1	4	2		Larges plaies de choc au collet et bas de tronc - plaies de suppression de branches sur tronc - plaies de choc sur tronc	3		5									
Centre de Loisirs Jean Moulin	33			Ginkgo biloba	15	7	4	4	3	2	1	3	1		Larges plaies de choc au collet - plaies de choc sur tronc	3		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	34			Ginkgo biloba	15	6	2	2	3	3	2	4	3	1	Dépérissant - large plaie de choc au collet - plaies de choc sur tronc	4		3									
Centre de Loisirs Jean Moulin	35			Castanea sativa	20	5	7	7	3	1	1	3	1	1	Plaie dégradée au collet - plaies de choc sur tronc recouvertes	2		ND									

**Chennevières-sur-Marne**

Date de relevé : août 2021

**RELEVÉ DES ARBRES ET TRAVAUX A REALISER**

Notes tronc, branches, collet : 1 = absence de défaut ; 2 = défaut sans gravité ; 3 = défaut évolutif ; 4 = défaut grave - Vigueur : 1 = bonne vigueur ; 2 = vigueur moyenne ; 3 = mauvaise vigueur ; 4 = mort

Potentiel d'évolution : 1 = Port typique de l'espèce, sujet entier - 2 = Port typique de l'espèce, sujet faiblement endommagé - 3 = Port atypique de l'espèce ou sujet très endommagé - 4 = Port non significatif ou sujet irrémédiablement endommagé

Espérance de maintien : 0 = abattage (urgent ou dans l'année) ; 3, 5 ou 10 = abattage prévisible d'ici 3 ans, 5 ans ou 10 ans ; ND (Non déterminée) = espérance de maintien supérieure à 10 ans

Site	NUMERO DU SUJET	Distance / voirie	Distance / bâti	GENRE ESPECE	Diamètre du tronc	Hauteur totale	Longueur couronne	Largeur couronne	Note de risque	Tronc	Branches	Collet	Vigueur	Bois mort	COMMENTAIRE GENERAL	Potentiel d'évolution	Urgence d'intervention	Espérance de maintien	Réduction	Allègement	Sélection	Suppression de branche	Suppression bois mort	Sanglage	S	V	
Centre de Loisirs Jean Moulin	36			Platanus x acerifolia	60	16	20	18	3	1	1	1	1	1	Oïdium et anthracnose sur feuille - mycélium observé sur l'écorce au collet - sondage au collet : bois sain	1		ND									X
Centre de Loisirs Jean Moulin	37			Platanus x acerifolia	55	16	19	18	3	1	1	1	1	1	Anthracnose sur feuille - petites plaies de réduction sur branches	1		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	38			Platanus x acerifolia	55	16	18	16	3	1	3	1	1	1	Anthracnose sur feuille - trou de pic sur charpentièrre, à 4 m de haut, à vérifier en hauteur et alléger la charpentièrre si besoin	2		ND	1			1				X	
Centre de Loisirs Jean Moulin	39			Platanus x acerifolia	55	15	17	18	3	1	1	1	1	1	Anthracnose sur feuille - plaies sur petite racine étranglèuse	1		ND					1				
Centre de Loisirs Jean Moulin	40			Platanus x acerifolia	50	14	15	15	3	1	1	1	1	1	Anthracnose sur feuille - petites branches mortes en suspens dans le houppier	1		ND									



**Chennevières-sur-Marne**

**RELEVÉ DES ARBRES ET TRAVAUX A REALISER**

Date de relevé : août 2021

Notes tronc, branches, collet : 1 = absence de défaut ; 2 = défaut sans gravité ; 3 = défaut évolutif ; 4 = défaut grave - Vigueur : 1 = bonne vigueur ; 2 = vigueur moyenne ; 3 = mauvaise vigueur ; 4 = mort

Potentiel d'évolution : 1 = Port typique de l'espèce, sujet entier - 2 = Port typique de l'espèce, sujet faiblement endommagé - 3 = Port atypique de l'espèce ou sujet très endommagé - 4 = Port non significatif ou sujet irrémédiablement endommagé

Espérance de maintien : 0 = abattage (urgent ou dans l'année) ; 3, 5 ou 10 = abattage prévisible d'ici 3 ans, 5 ans ou 10 ans ; ND (Non déterminée) = espérance de maintien supérieure à 10 ans

Site	NUMERO DU SUJET	Distance / voirie	Distance / bâti	GENRE ESPECE	Diamètre du tronc	Hauteur totale	Longueur couronne	Largeur couronne	Note de risque	Tronc	Branches	Collet	Vigueur	Bois mort	COMMENTAIRE GENERAL	Potentiel d'évolution	Urgence d'intervention	Espérance de maintien	Réduction	Allègement	Sélection	Suppression de branche	Suppression bois mort	Sanglage	S	V
Centre de Loisirs Jean Moulin	41			Platanus x acerifolia	45	15	16	15	3	1	1	1	1		Oïdium et anthracnose sur feuille	1		ND								
Centre de Loisirs Jean Moulin	42			Platanus x acerifolia	50	16	18	16	3	1	1	1	1	1	Oïdium et anthracnose sur feuille	1		ND				1				
Centre de Loisirs Jean Moulin	43			Sequoiadendron giganteum	80	14	12	10	3	1	1	1	1	1	Plaie sur racine apparente	1		ND								
Centre de Loisirs Jean Moulin	44			Sequoiadendron giganteum	70	13	8	7	3	1	1	1	1	1		1		ND								
Centre de Loisirs Jean Moulin	45			Sequoiadendron giganteum	80	16	9	9	3	1	1	1	1	1	Point de suintement au collet	1		ND								

**Chennevières-sur-Marne**

**RELEVÉ DES ARBRES ET TRAVAUX A REALISER**

Date de relevé : août 2021

Notes tronc, branches, collet : 1 = absence de défaut ; 2 = défaut sans gravité ; 3 = défaut évolutif ; 4 = défaut grave - Vigueur : 1 = bonne vigueur ; 2 = vigueur moyenne ; 3 = mauvaise vigueur ; 4 = mort

Potentiel d'évolution : 1 = Port typique de l'espèce, sujet entier - 2 = Port typique de l'espèce, sujet faiblement endommagé - 3 = Port atypique de l'espèce ou sujet très endommagé - 4 = Port non significatif ou sujet irrémédiablement endommagé

Espérance de maintien : 0 = abattage (urgent ou dans l'année) ; 3, 5 ou 10 = abattage prévisible d'ici 3 ans, 5 ans ou 10 ans ; ND (Non déterminée) = espérance de maintien supérieure à 10 ans

Site	NUMERO DU SUJET	Distance / voirie	Distance / bâti	GENRE ESPECE	Diamètre du tronc	Hauteur totale	Longueur couronne	Largeur couronne	Note de risque	Tronc	Branches	Collet	Vigueur	Bois mort	COMMENTAIRE GENERAL	Potentiel d'évolution	Urgence d'intervention	Espérance de maintien	Réduction	Allègement	Sélection	Suppression de branche	Suppression bois mort	Sanclage	S	V	
Centre de Loisirs Jean Moulin	46			Platanus x acerifolia	40	16	15	15	3	1	2	1	1	1	Anthraxose sur feuilles - infecté par le champignon Massaria platani	2		ND					1				
Centre de Loisirs Jean Moulin	47			Platanus x acerifolia	50	16	16	17	3	1	1	1	1	1	Oïdium et anthracnose sur feuilles	1		ND					1				
Centre de Loisirs Jean Moulin	48			Platanus x acerifolia	55	16	15	18	3	1	1	1	1	1	Oïdium et anthracnose sur feuilles	1		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	49			Robinia pseudoacacia	65	12	11	14	3	4	4	2	2	1	Fructifications du champignon Fomitiporia punctata à 4 m de haut sur tronc - décollement d'écorce au collet - début d'arrachement d'une charpentièrre, supprimer cette charpentièrre - branche suspendues dans le houppier - perte de vigueur - réduire et alléger le houppier ou abattre	4		5	1	1		1	1				
Centre de Loisirs Jean Moulin	50			Pinus nigra	30	16	4	5	3	3	1	1	1	1	Etranglement à 3 m de haut, sectionner impérativement le câble, sinon arbre condamné - plaies de suppression sur tronc - infecté par Sphaeropsis sapinea	3		ND					1				

**Chennevières-sur-Marne**

**RELEVÉ DES ARBRES ET TRAVAUX A REALISER**

Date de relevé : août 2021

Notes tronc, branches, collet : 1 = absence de défaut ; 2 = défaut sans gravité ; 3 = défaut évolutif ; 4 = défaut grave - Vigueur : 1 = bonne vigueur ; 2 = vigueur moyenne ; 3 = mauvaise vigueur ; 4 = mort

Potentiel d'évolution : 1 = Port typique de l'espèce, sujet entier - 2 = Port typique de l'espèce, sujet faiblement endommagé - 3 = Port atypique de l'espèce ou sujet très endommagé - 4 = Port non significatif ou sujet irrémédiablement endommagé

Espérance de maintien : 0 = abattage (urgent ou dans l'année) ; 3, 5 ou 10 = abattage prévisible d'ici 3 ans, 5 ans ou 10 ans ; ND (Non déterminée) = espérance de maintien supérieure à 10 ans

Site	NUMERO DU SUJET	Distance / voirie	Distance / bâti	GENRE ESPECE	Diamètre du tronc	Hauteur totale	Longueur couronne	Largeur couronne	Note de risque	Tronc	Branches	Collet	Vigueur	Bois mort	COMMENTAIRE GENERAL	Potentiel d'évolution	Urgence d'intervention	Espérance de maintien	Réduction	Allègement	Sélection	Suppression de branche	Suppression bois mort	Sanglage	S	V
Centre de Loisirs Jean Moulin	51			Pinus nigra	55	20	11	11	3	1	1	1	1	1		1		ND					1			
Centre de Loisirs Jean Moulin	52			Pinus nigra	35	14	6	6	3	1	2	1	1	1	Plaies de suppression sur tronc et branches - infecté par Sphaeropsis sapinea	2		ND					1			
Centre de Loisirs Jean Moulin	53			Pinus nigra	60	17	12	12	3	1	1	1	1	1	Plaies de suppression sur tronc	1		ND					1			
Centre de Loisirs Jean Moulin	54			Pinus nigra	55	17	10	10	3	1	1	1	1	1	Petites plaies de suppression sur tronc	1		ND					1			
Centre de Loisirs Jean Moulin	55			Pinus nigra	50	16	6	9	3	1	1	1	1	1	Petites plaies de suppression sur tronc	1		ND					1			



**Chennevières-sur-Marne**

**RELEVÉ DES ARBRES ET TRAVAUX A REALISER**

Date de relevé : août 2021

Notes tronc, branches, collet : 1 = absence de défaut ; 2 = défaut sans gravité ; 3 = défaut évolutif ; 4 = défaut grave - Vigueur : 1 = bonne vigueur ; 2 = vigueur moyenne ; 3 = mauvaise vigueur ; 4 = mort

Potentiel d'évolution : 1 = Port typique de l'espèce, sujet entier - 2 = Port typique de l'espèce, sujet faiblement endommagé - 3 = Port atypique de l'espèce ou sujet très endommagé - 4 = Port non significatif ou sujet irrémédiablement endommagé

Espérance de maintien : 0 = abattage (urgent ou dans l'année) ; 3, 5 ou 10 = abattage prévisible d'ici 3 ans, 5 ans ou 10 ans ; ND (Non déterminée) = espérance de maintien supérieure à 10 ans

Site	NUMERO DU SUJET	Distance / voirie	Distance / bâti	GENRE ESPECE	Diamètre du tronc	Hauteur totale	Longueur couronne	Largeur couronne	Note de risque	Tronc	Branches	Collet	Vigueur	Bois mort	COMMENTAIRE GENERAL	Potentiel d'évolution	Urgence d'intervention	Espérance de maintien	Réduction	Allègement	Sélection	Suppression de branche	Suppression bois mort	Sanglage	S	V
Centre de Loisirs Jean Moulin	56			Pinus nigra	40	16	10	6	3	1	1	1	1	1	Plaies de suppression sur tronc	1		ND					1			
Centre de Loisirs Jean Moulin	57			Pinus nigra	35	14	4	4	3	1	1	1	1	1	Plaies de suppression sur tronc - petite plaie de choc au collet - petit trou d'entrée de galerie d'insecte sur tronc	1		ND					1			
Centre de Loisirs Jean Moulin	58			Pinus nigra	60	18	12	13	3	1	1	1	1	1		1		ND					1			
Centre de Loisirs Jean Moulin	59			Pinus nigra	45	18	11	12	3	3	3	1	1	1	Plaies de suppression sur branches - fourche à écorce incluse importante entre 2 charpentières, à surveiller	3		ND					1			
Centre de Loisirs Jean Moulin	60			Pinus nigra	45	16	10	10	3	1	1	1	1	1	Plaies de suppression sur tronc	1		ND					1			

**Chennevières-sur-Marne**

Date de relevé : août 2021

**RELEVÉ DES ARBRES ET TRAVAUX A REALISER**

Notes tronc, branches, collet : 1 = absence de défaut ; 2 = défaut sans gravité ; 3 = défaut évolutif ; 4 = défaut grave - Vigueur : 1 = bonne vigueur ; 2 = vigueur moyenne ; 3 = mauvaise vigueur ; 4 = mort

Potentiel d'évolution : 1 = Port typique de l'espèce, sujet entier - 2 = Port typique de l'espèce, sujet faiblement endommagé - 3 = Port atypique de l'espèce ou sujet très endommagé - 4 = Port non significatif ou sujet irrémédiablement endommagé

Espérance de maintien : 0 = abattage (urgent ou dans l'année) ; 3, 5 ou 10 = abattage prévisible d'ici 3 ans, 5 ans ou 10 ans ; ND (Non déterminée) = espérance de maintien supérieure à 10 ans

Site	NUMERO DU SUJET	Distance / voirie	Distance / bâti	GENRE ESPECE	Diamètre du tronc	Hauteur totale	Longueur couronne	Largeur couronne	Note de risque	Tronc	Branches	Collet	Vigueur	Bois mort	COMMENTAIRE GENERAL	Potentiel d'évolution	Urgence d'intervention	Espérance de maintien	Réduction	Allègement	Sélection	Suppression de branche	Suppression bois mort	Sanglage	S	V
Centre de Loisirs Jean Moulin	61			Robinia pseudoacacia	25	15	7	7	3	2	2	2	2	1	Décollement d'écorce au collet - plaie sur tronc	2		ND					1			
Centre de Loisirs Jean Moulin	62			Robinia pseudoacacia	30	15	8	7	3	1	2	1	2	1		2		ND					1			
Centre de Loisirs Jean Moulin	63			Pinus nigra	40	15	6	6	3	1	1	1	1	1	Plaies de suppression sur tronc - infecté par Sphaeropsis sapinea	1		ND					1			
Centre de Loisirs Jean Moulin	64			Salix alba	80	12	10	11	3	3	4	2	1		Plaie au collet - plaies de suppression sur charpentières et branches - plaie à la base de deux charpentières - branches drastiquement réduites - nombreuses fructifications du champignon Fomitiporia punctata en tête du tronc, le long d'une charpentière et à la base d'une branche - trous de pic au niveau de la dégradation - revenir régulièrement aux dernières coupes	4		5				1				
Centre de Loisirs Jean Moulin	65			Salix alba	65	10	8	8	3	1	3	2	1		Plaies de choc au collet - branches drastiquement réduites - mené sur têtes de chat - nombreuses plaies de suppression sur têtes de chat - une tête de chat totalement dégradée avec des trous de pic	3		10			1					

**Chennevières-sur-Marne**

Date de relevé : août 2021

**RELEVÉ DES ARBRES ET TRAVAUX A REALISER**

Notes tronc, branches, collet : 1 = absence de défaut ; 2 = défaut sans gravité ; 3 = défaut évolutif ; 4 = défaut grave - Vigueur : 1 = bonne vigueur ; 2 = vigueur moyenne ; 3 = mauvaise vigueur ; 4 = mort

Potentiel d'évolution : 1 = Port typique de l'espèce, sujet entier - 2 = Port typique de l'espèce, sujet faiblement endommagé - 3 = Port atypique de l'espèce ou sujet très endommagé - 4 = Port non significatif ou sujet irrémédiablement endommagé

Espérance de maintien : 0 = abattage (urgent ou dans l'année) ; 3, 5 ou 10 = abattage prévisible d'ici 3 ans, 5 ans ou 10 ans ; ND (Non déterminée) = espérance de maintien supérieure à 10 ans

Site	NUMERO DU SUJET	Distance / voirie	Distance / bâti	GENRE ESPECE	Diamètre du tronc	Hauteur totale	Longueur couronne	Largeur couronne	Note de risque	Tronc	Branches	Collet	Vigueur	Bois mort	COMMENTAIRE GENERAL	Potentiel d'évolution	Urgence d'intervention	Espérance de maintien	Réduction	Allègement	Sélection	Suppression de branche	Suppression bois mort	Sanglage	S	V	
Centre de Loisirs Jean Moulin	66			Salix alba	65	10	8	8	3	1	3	2	1		Plaies de choc au collet - branches drastiquement réduites - nombreuses plaies de suppression sur têtes de chat et sur branches, deux trous de pic sur charpentièrre - fructification d'un champignon sur une plaie de suppression - compression entre deux têtes de chat	3		10			1						
Centre de Loisirs Jean Moulin	67			Salix alba	55	7	6	6	3	3	4	2	2	1	Plaies de choc au collet - branches drastiquement réduites, mené sur têtes de chat - fructification du champignon Fomitiporia punctata sur charpentièrre - début de trou de pic sur tête de chat morte - plusieurs têtes de chat dégradées - nombreuses plaies de suppression sur têtes de chat - plaie de suppression à 2 m de haut sur tronc, dégradée par un champignon	4		5			1	1					
Centre de Loisirs Jean Moulin	68			Salix alba	55	9	7	7	3	3	4	1	1	1	Branches drastiquement réduites, mené sur têtes de chat - nombreuses plaies de suppression sur têtes de chat - charpentièrres creuses avec trous de pic - trou de pic sur tronc, tête de tronc creuse - revenir aux dernières coupes	4		5				1	1				
Centre de Loisirs Jean Moulin	69			Salix alba	70	13	12	14	3	3	4	4	1		Collet creux - branches drastiquement réduites, mené sur têtes de chat - nombreuses plaies de suppression sur têtes de chat - cavité de 30 cm en tête du tronc - fructification d'un champignon sur une tête de chat - revenir aux dernières coupes - sondages au collet, du côté opposé à l'inclinaison du tronc : 38 cm de bois sain à l'arrière de la dégradation	4		5				1			X		
Centre de Loisirs Jean Moulin	70			Quercus rubra	55	15	16	16	3	3	3	4	2	1	Plusieurs fructifications du champignon Ganoderma resinaceum au collet - branche cassée - sondages au collet : empattements racinaires sains, la dégradation semble peu étendue au collet	4		5					1			X	



**Chennevières-sur-Marne**

**RELEVÉ DES ARBRES ET TRAVAUX A REALISER**

Date de relevé : août 2021

Notes tronc, branches, collet : 1 = absence de défaut ; 2 = défaut sans gravité ; 3 = défaut évolutif ; 4 = défaut grave - Vigueur : 1 = bonne vigueur ; 2 = vigueur moyenne ; 3 = mauvaise vigueur ; 4 = mort

Potentiel d'évolution : 1 = Port typique de l'espèce, sujet entier - 2 = Port typique de l'espèce, sujet faiblement endommagé - 3 = Port atypique de l'espèce ou sujet très endommagé - 4 = Port non significatif ou sujet irrémédiablement endommagé

Espérance de maintien : 0 = abattage (urgent ou dans l'année) ; 3, 5 ou 10 = abattage prévisible d'ici 3 ans, 5 ans ou 10 ans ; ND (Non déterminée) = espérance de maintien supérieure à 10 ans

Site	NUMERO DU SUJET	Distance / voirie	Distance / bâti	GENRE ESPECE	Diamètre du tronc	Hauteur totale	Longueur couronne	Largeur couronne	Note de risque	Tronc	Branches	Collet	Vigueur	Bois mort	COMMENTAIRE GENERAL	Potentiel d'évolution	Urgence d'intervention	Espérance de maintien	Réduction	Allègement	Sélection	Suppression de branche	Suppression bois mort	Sanglage	S	V
Centre de Loisirs Jean Moulin	71			Quercus rubra	55	16	14	12	3	1	1	1	1	1		1		ND					1			
Centre de Loisirs Jean Moulin	72			Quercus rubra	60	15	16	14	3	2	2	1	2	1	Plaie de suppression sur tronc	2		ND					1			
Centre de Loisirs Jean Moulin	73			?	10	4	2	2	3	4	4	4	4	1	Arbre mort	4		0								
Centre de Loisirs Jean Moulin	74			Pseudotsuga menziesii	40	14	8	8	3	1	4	1	3	1	Dépérissement avancé, forte descente de cime	4		0								
Centre de Loisirs Jean Moulin	75			Acer platanoides 'Crimson King'	40	10	10	9	3	1	3	1	2	1	Branche morte suspendue dans le houppier - gui sur branche fissurée - plaies sur face inférieure de branches - alléger la branche avec du gui	3		10	1				1			

**Chennevières-sur-Marne**

**RELEVÉ DES ARBRES ET TRAVAUX A REALISER**

Date de relevé : août 2021

Notes tronc, branches, collet : 1 = absence de défaut ; 2 = défaut sans gravité ; 3 = défaut évolutif ; 4 = défaut grave - Vigueur : 1 = bonne vigueur ; 2 = vigueur moyenne ; 3 = mauvaise vigueur ; 4 = mort

Potentiel d'évolution : 1 = Port typique de l'espèce, sujet entier - 2 = Port typique de l'espèce, sujet faiblement endommagé - 3 = Port atypique de l'espèce ou sujet très endommagé - 4 = Port non significatif ou sujet irrémédiablement endommagé

Espérance de maintien : 0 = abattage (urgent ou dans l'année) ; 3, 5 ou 10 = abattage prévisible d'ici 3 ans, 5 ans ou 10 ans ; ND (Non déterminée) = espérance de maintien supérieure à 10 ans

Site	NUMERO DU SUJET	Distance / voirie	Distance / bâti	GENRE ESPECE	Diamètre du tronc	Hauteur totale	Longueur couronne	Largeur couronne	Note de risque	Tronc	Branches	Collet	Vigueur	Bois mort	COMMENTAIRE GENERAL	Potentiel d'évolution	Urgence d'intervention	Espérance de maintien	Réduction	Allègement	Sélection	Suppression de branche	Suppression bois mort	Sanglage	S	V
Centre de Loisirs Jean Moulin	76			Taxus baccata	20	6	7	7	3	2	1	1	2		Plaies de suppression sur tronc - vigueur moyenne	2		10								
Centre de Loisirs Jean Moulin	77			Taxus baccata	40	5	6	6	3	2	2	2	3		Plaie de choc au collet - plaies de suppression sur tronc - frottements entre brins - vigueur faible	3		5								
Centre de Loisirs Jean Moulin	78			Alnus glutinosa	25	8	5	5	3	1	3	2	3	1	Dépérissant - nombreux rejets au collet - plaies de choc au collet	4		0								
Centre de Loisirs Jean Moulin	79			Taxus baccata	30	4	4	4	3	4	4	4	4	1	Arbre mort	4		0								
Centre de Loisirs Jean Moulin	80			Alnus glutinosa	30	6	4	4	3	4	4	4	4	1	Dépérissement avancé - 2 brins de diamètre 15 et 15 cm - suintements noirs sur tronc	4		0								

**Chennevières-sur-Marne**

Date de relevé : août 2021

**RELEVÉ DES ARBRES ET TRAVAUX A REALISER**

Notes tronc, branches, collet : 1 = absence de défaut ; 2 = défaut sans gravité ; 3 = défaut évolutif ; 4 = défaut grave - Vigueur : 1 = bonne vigueur ; 2 = vigueur moyenne ; 3 = mauvaise vigueur ; 4 = mort

Potentiel d'évolution : 1 = Port typique de l'espèce, sujet entier - 2 = Port typique de l'espèce, sujet faiblement endommagé - 3 = Port atypique de l'espèce ou sujet très endommagé - 4 = Port non significatif ou sujet irrémédiablement endommagé

Espérance de maintien : 0 = abattage (urgent ou dans l'année) ; 3, 5 ou 10 = abattage prévisible d'ici 3 ans, 5 ans ou 10 ans ; ND (Non déterminée) = espérance de maintien supérieure à 10 ans

Site	NUMERO DU SUJET	Distance / voirie	Distance / bâti	GENRE ESPECE	Diamètre du tronc	Hauteur totale	Longueur couronne	Largeur couronne	Note de risque	Tronc	Branches	Collet	Vigueur	Bois mort	COMMENTAIRE GENERAL	Potentiel d'évolution	Urgence d'intervention	Espérance de maintien	Réduction	Allègement	Sélection	Suppression de branche	Suppression bois mort	Sanglage	S	V	
Centre de Loisirs Jean Moulin	81			Acer platanoides 'Crimson King'	30	10	5	5	3	2	2	1	1	1	Fourche à écorce incluse entre le tronc et les charpentières - plaies sur face inférieure des branches	2		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	82			Acer saccharinum	50	15	12	12	3	2	4	1	2		Houppier colonisé par le gui - plaie de suppression en tête de tronc	4		0									
Centre de Loisirs Jean Moulin	83			Acer saccharinum	45	15	12	12	3	1	4	1	2		Houppier colonisé par le gui - supprimer les petites branches infectées par le gui, et réduire les autres	3		5	1		1						
Centre de Loisirs Jean Moulin	84			Acer saccharinum	45	15	10	10	3	2	4	1	2		Houppier colonisé par le gui - gui sur tronc - plaie creuse de suppression sur tronc	4		0									
Centre de Loisirs Jean Moulin	85			Acer pseudoplatanus 'Atropurpureum'	40	14	11	10	3	1	1	1	1		Des rameaux touchent le bâti	1		ND									



**Chennevières-sur-Marne**

**RELEVÉ DES ARBRES ET TRAVAUX A REALISER**

Date de relevé : août 2021

Notes tronc, branches, collet : 1 = absence de défaut ; 2 = défaut sans gravité ; 3 = défaut évolutif ; 4 = défaut grave - Vigueur : 1 = bonne vigueur ; 2 = vigueur moyenne ; 3 = mauvaise vigueur ; 4 = mort

Potentiel d'évolution : 1 = Port typique de l'espèce, sujet entier - 2 = Port typique de l'espèce, sujet faiblement endommagé - 3 = Port atypique de l'espèce ou sujet très endommagé - 4 = Port non significatif ou sujet irrémédiablement endommagé

Espérance de maintien : 0 = abattage (urgent ou dans l'année) ; 3, 5 ou 10 = abattage prévisible d'ici 3 ans, 5 ans ou 10 ans ; ND (Non déterminée) = espérance de maintien supérieure à 10 ans

Site	NUMERO DU SUJET	Distance / voirie	Distance / bâti	GENRE ESPECE	Diamètre du tronc	Hauteur totale	Longueur couronne	Largeur couronne	Note de risque	Tronc	Branches	Collet	Vigueur	Bois mort	COMMENTAIRE GENERAL	Potentiel d'évolution	Urgence d'intervention	Espérance de maintien	Réduction	Allègement	Sélection	Suppression de branche	Suppression bois mort	Sanglage	S	V	
Centre de Loisirs Jean Moulin	86			Cercis siliquastrum	50	8	8	10	3	3	2	1	2	1	4 brins de diamètre 10, 10, 15 et 15 cm - un brin creux	3		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	87			Cercis siliquastrum	60	8	8	8	3	1	2	1	2	1	4 brins de diamètre 10, 15, 15 et 20 cm - compressions entre brins	2		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	88			Pterocarya fraxinifolia	40	10	11	11	3	1	2	1	1		Plaie sur racine apparente - quelques branches réduites	2		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	89			Pterocarya fraxinifolia	40	8	6	8	3	4	2	3	1		Plaie sur racine apparente - tronc totalement dégradé - collet en cours de dégradation	4		0									
Centre de Loisirs Jean Moulin	90			Aesculus hippocastanum	30	8	8	8	3	2	1	1	1		Plaie quasiment recouverte en bas de tronc	2		ND									

**Chennevières-sur-Marne**

Date de relevé : août 2021

**RELEVÉ DES ARBRES ET TRAVAUX A REALISER**

Notes tronc, branches, collet : 1 = absence de défaut ; 2 = défaut sans gravité ; 3 = défaut évolutif ; 4 = défaut grave - Vigueur : 1 = bonne vigueur ; 2 = vigueur moyenne ; 3 = mauvaise vigueur ; 4 = mort

Potentiel d'évolution : 1 = Port typique de l'espèce, sujet entier - 2 = Port typique de l'espèce, sujet faiblement endommagé - 3 = Port atypique de l'espèce ou sujet très endommagé - 4 = Port non significatif ou sujet irrémédiablement endommagé

Espérance de maintien : 0 = abattage (urgent ou dans l'année) ; 3, 5 ou 10 = abattage prévisible d'ici 3 ans, 5 ans ou 10 ans ; ND (Non déterminée) = espérance de maintien supérieure à 10 ans

Site	NUMERO DU SUJET	Distance / voirie	Distance / bâti	GENRE ESPECE	Diamètre du tronc	Hauteur totale	Longueur couronne	Largeur couronne	Note de risque	Tronc	Branches	Collet	Vigueur	Bois mort	COMMENTAIRE GENERAL	Potentiel d'évolution	Urgence d'intervention	Espérance de maintien	Réduction	Allègement	Sélection	Suppression de branche	Suppression bois mort	Sanglage	S	V
Centre de Loisirs Jean Moulin	91			Aesculus hippocastanum	25	8	6	6	3	1	1	1	1			1		ND								
Centre de Loisirs Jean Moulin	92			Taxodium distichum	65	10	8	8	3	2	3	2	3	1	3 brins de diamètre 20, 20 et 25 cm - dépérissant - plaie de frottement sur un brin - compression à la base des brins	3		5								
Centre de Loisirs Jean Moulin	93			Taxodium distichum	40	10	8	8	3	4	3	1	3	1	Dépérissant - tête de tronc morte et arrachée - sondage au collet : petites zones de dégradation internes	4		0								X
Centre de Loisirs Jean Moulin	94			Liquidambar styraciflua	25	5	10	8	3	1	2	1	1	1	Racine étrangleuse au collet - branches cassées	2		ND								
Centre de Loisirs Jean Moulin	95			Acer saccharinum	60	18	16	19	3	3	3	2	1		Petites plaies de choc au collet - trou de pic à 2 m de haut sur tronc, sous une plaie de suppression de charpentière, de 15 cm de profondeur - petits trous peu profonds à 1,70 m de haut sur tronc - fourche à écorce incluse entre charpentières - nombreuses boules de gui dans le houppier, supprimer les petites branches colonisées, réduire le reste du houppier - branches anciennement réduites	3		10	1		1					

**Chennevières-sur-Marne**

**RELEVÉ DES ARBRES ET TRAVAUX A REALISER**

Date de relevé : août 2021

Notes tronc, branches, collet : 1 = absence de défaut ; 2 = défaut sans gravité ; 3 = défaut évolutif ; 4 = défaut grave - Vigueur : 1 = bonne vigueur ; 2 = vigueur moyenne ; 3 = mauvaise vigueur ; 4 = mort

Potentiel d'évolution : 1 = Port typique de l'espèce, sujet entier - 2 = Port typique de l'espèce, sujet faiblement endommagé - 3 = Port atypique de l'espèce ou sujet très endommagé - 4 = Port non significatif ou sujet irrémédiablement endommagé

Espérance de maintien : 0 = abattage (urgent ou dans l'année) ; 3, 5 ou 10 = abattage prévisible d'ici 3 ans, 5 ans ou 10 ans ; ND (Non déterminée) = espérance de maintien supérieure à 10 ans

Site	NUMERO DU SUJET	Distance / voirie	Distance / bâti	GENRE ESPECE	Diamètre du tronc	Hauteur totale	Longueur couronne	Largeur couronne	Note de risque	Tronc	Branches	Collet	Vigueur	Bois mort	COMMENTAIRE GENERAL	Potentiel d'évolution	Urgence d'intervention	Espérance de maintien	Réduction	Allègement	Sélection	Suppression de branche	Suppression bois mort	Sanglage	S	V
Centre de Loisirs Jean Moulin	96			Fraxinus excelsior	40	11	10	14	3	1	2	2	1	1	Petites plaies de choc au collet - quelques branches basses anciennement réduites	1		ND					1			
Centre de Loisirs Jean Moulin	97			Pinus nigra	50	13	8	9	3	1	1	1	1	1		1		ND					1			
Centre de Loisirs Jean Moulin	98			Pinus nigra	45	11	8	11	3	2	1	1	1	1	Infecté par Sphaeropsis sapinea - plaies de suppression sur tronc et branches	2		ND								
Centre de Loisirs Jean Moulin	99			Pinus nigra	50	13	10	9	3	1	1	2	1	1	Plaies sur petites racines apparentes - grillage en plastique englobé au collet	1		ND								
Centre de Loisirs Jean Moulin	100			Betula pendula "Youngii"	20	3	6	5	3	1	1	2	1		Larges plaies sur racine apparente et empattement racinaire	2		ND								



**Chennevières-sur-Marne**

**RELEVÉ DES ARBRES ET TRAVAUX A REALISER**

Date de relevé : août 2021

Notes tronc, branches, collet : 1 = absence de défaut ; 2 = défaut sans gravité ; 3 = défaut évolutif ; 4 = défaut grave - Vigueur : 1 = bonne vigueur ; 2 = vigueur moyenne ; 3 = mauvaise vigueur ; 4 = mort

Potentiel d'évolution : 1 = Port typique de l'espèce, sujet entier - 2 = Port typique de l'espèce, sujet faiblement endommagé - 3 = Port atypique de l'espèce ou sujet très endommagé - 4 = Port non significatif ou sujet irrémédiablement endommagé

Espérance de maintien : 0 = abattage (urgent ou dans l'année) ; 3, 5 ou 10 = abattage prévisible d'ici 3 ans, 5 ans ou 10 ans ; ND (Non déterminée) = espérance de maintien supérieure à 10 ans

Site	NUMERO DU SUJET	Distance / voirie	Distance / bâti	GENRE ESPECE	Diamètre du tronc	Hauteur totale	Longueur couronne	Largeur couronne	Note de risque	Tronc	Branches	Collet	Vigueur	Bois mort	COMMENTAIRE GENERAL	Potentiel d'évolution	Urgence d'intervention	Espérance de maintien	Réduction	Allègement	Sélection	Suppression de branche	Suppression bois mort	Sanglage	S	V	
Centre de Loisirs Jean Moulin	101			Betula pendula 'Youngii'	15	3	3	3	3	2	2	2	1		Plaies de choc au collet et sur tronc - plaie de suppression sur tronc - points de suintement sur tronc - petites plaies de réduction sur branches	2		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	102			Ginkgo biloba	50	12	9	9	3	2	1	1	1		Fourche à écorce incluse entre deux charpentières	2		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	103	2		Liquidambar styraciflua	15	6	5	4	3	1	1	1	1			1		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	104	2		Liquidambar styraciflua	15	7	4	6	3	1	1	1	1			1		ND									
Centre de Loisirs Jean Moulin	105	2		Liquidambar styraciflua	20	7	7	7	3	1	1	1	1		Une branche cassée - dégât racinaire sur le revêtement du trottoir	1		ND									

## **ANNEXE 2**

**PLAN DE LOCALISATION DES ARBRES**



0007

Chennevières-sur-Marne  
Centre de loisirs Jean Moulin (partie sud)  
Plan de localisation des arbres  
Phytoconseil - août 2021



Chennevières-sur-Marne  
Centre de loisirs Jean Moulin (partie nord)  
Plan de localisation des arbres  
Phytoconseil - août 2021



## Annexe volontaire n°9 : Courrier de la DRAC au sujet de l'archéologie préventive

« Archéologie préventive – Consultation préalable à un projet d'aménagement »

DRAC

27/10/2022

Cette annexe comprend 7 pages.





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :  
Laurence MORENO  
01 56 06 51 69

laurence.moreno@culture.gouv.fr

Références : CP0940192200086-1

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

BNP PARIBAS IMMOBILIER

50 Cours de l'Île Seguin  
CS 50280  
92650 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX

À l'attention de M. Thomas MASSON,

PARIS, le 27/10/2022

**Objet :** Archéologie préventive - Consultation préalable à un projet d'aménagement  
**Références :** CHENNEVIERES-SUR-MARNE (VAL-DE-MARNE), 2 Rue Jean Moulin  
CP0940192200086  
Votre courrier du 14 octobre 2022  
Livre V du Code du patrimoine

Monsieur,

Vous m'avez transmis un dossier relatif au projet visé en référence afin que j'examine s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Cet envoi constitue une demande d'information préalable au titre de l'article R.523-12 du code du patrimoine.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 18 octobre 2022.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques et géomorphologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Le projet, situé en contexte de limons de plateau, est susceptible de conserver les traces, dans les niveaux encore en place, d'activités humaines qui ont pu s'y installer au cours des périodes protohistoriques.

Ce projet donnera lieu à une prescription de diagnostic archéologique.

L'article R.523-14 du code du patrimoine vous donne la possibilité de formuler une demande anticipée de prescription. À compter de la réception de cette demande, je disposerai d'un délai de 1 mois pour vous notifier cette prescription.

J'attire votre attention sur le fait que la demande anticipée de prescription de diagnostic entraîne le paiement de la redevance d'archéologie préventive dès lors qu'elle porte sur une surface égale ou supérieure à 3000 m<sup>2</sup>. Elle est due quelles que soient la nature des travaux et la destination des aménagements projetés. Elle est calculée en application du II de l'article L.524-7 du code du patrimoine en prenant en compte la surface de la zone sur laquelle porte la demande de diagnostic archéologique. Pour l'année 2022, son montant s'élève à 0,60 € par m<sup>2</sup> (arrêté du 27 décembre 2021 portant fixation du taux de la redevance d'archéologie préventive)



Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris  
et par délégation,  
Pour le Directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégation,  
Le Conservateur régional de l'archéologie

Stéphane DESCHAMPS  
~~Jean-Marc Gouédo~~  
conservateur général du patrimoine,  
adjoint au conservateur régional  
de l'archéologie d'Ile-de-France



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Cadre réservé à l'administration

**DEMANDE ANTICIPEE DE PRESCRIPTION ARCHEOLOGIQUE**  
Code du patrimoine, livre V, articles L.524-4 et R.523-12 et 14

Conformément aux dispositions du Code du patrimoine, je vous ai sollicité par courrier en date du \_\_\_\_\_ afin de savoir si le projet présenté était susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques.

En réponse, vous avez fait connaître par courrier en date du \_\_\_\_\_ la nécessité de prescrire une opération de diagnostic archéologique préalablement à la réalisation du projet. En conséquence, je vous confirme mon intention de réaliser le projet ci-après et vous saisis d'une demande anticipée de prescription de diagnostic archéologique.

Je soussigné(e), (nom et qualité du signataire), \_\_\_\_\_, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements déclarés et m'engage à informer la DRAC Île-de-France, service régional de l'archéologie de toute information de nature à modifier l'instruction du dossier au titre de l'archéologie préventive.

Date et signature	Cachet

Tourner SVP  
1/3

## Nature du projet d'aménagement

1°) Intitulé du projet d'aménagement :

2°) Adresse ou lieu-dit du projet d'aménagement (avec la(s) commune(s) et le code postal) :

3°) Nom et adresse du(es) propriétaire(s) du terrain sur lequel porte l'aménagement :

4°) Surface du terrain sur lequel porte l'aménagement :  
(spécifiée au m<sup>2</sup> pour établir le calcul de la redevance d'archéologie préventive – Art. L.524-7)

Surface cadastrale (=assiette foncière en m<sup>2</sup>) :

Surface de la demande anticipée de prescription de diagnostic archéologique :

Préciser si votre projet d'aménagement comporte différentes phases

5°) Références cadastrales (n° de section(s) / parcelles ) et  plan parcellaire avec indication de l'emprise du projet d'aménagement à joindre

6°) Localisations et profondeurs prévisibles des terrassements :

7°)  Plan de situation du projet à joindre

8°)  Plan masse du projet à joindre

9°) Nature du projet d'aménagement :  
Préciser les constructions prévues ou autorisées : (PA-PD-ICPE- ...)

S'il s'agit d'une ZAC, joindre la copie de la décision de l'assemblée délibérante ayant créé la ZAC et/ou la décision approuvant la réalisation de ZAC

10°)  Autres dossiers à transmettre (étude d'impact, étude géotechnique, diagnostic environnemental,...)

11°) Une redevance d'archéologie préventive a-t-elle été déjà perçue sur ces terrains ?  
 oui (fournir un justificatif)  non



## Coordonnées du maître d'ouvrage

12°) Nom et raison sociale :

13°) Adresse :

téléphone : .

télécopie :

courriel :

14°) N° SIRET :

15°) Nom et raison sociale du tiers mandataire (si nécessaire) :

16°) Adresse du tiers mandataire :

17°) N° SIRET du tiers mandataire :

18°)  Copie du contrat de mandat (à joindre le cas échéant)





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION  
ILE-DE-FRANCE

Direction régionale  
des affaires culturelles  
d'Ile-de-France

T. Nasson

GENY VALLAUD-PIERRE

02 NOV. 2022

BNP PARIBAS REAL ESTATE



PARIS 9 CHORON P  
PDC2 PARIS  
28-10-22  
458 E0 0T5683  
C58C 7522920

R&S D

